

# la Creuse

N° 67 > janvier / février / mars 2015



P. 16

## ACTIONS

Une charte pour mieux randonner



P. 20

## SPORTS

Les sportifs ont un toit



P. 22

## NATURE

La Réserve a 10 ans

## ■ DOSSIER

# Elections départementales, mode d'emploi

page 7

# Neige, verglas...



TOUTES LES INFOS SUR

# www.creuse.fr



## I DIAGONALES I

LE SAVEZ-VOUS ?  
UN AGENT / UN MÉTIER p. 4-5  
p. 6

## I DOSSIER I

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES :  
MODE D'EMPLOI p. 7-13

## I ACTIONS I

CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL :  
AIDER LES COUPLES p. 14-15

RANDONNÉE : UNE CHARTE  
POUR DES PARCOURS DE QUALITÉ p. 16-17

ELAGAGE : LES BONNES PRATIQUES p. 18-19

## I SPORTS I

LES SPORTIFS CREUSOIS ONT UN TOIT p. 20-21

## I NATURE I

LA RÉSERVE DE L'ÉTANG DES LANDES  
A 10 ANS p. 22-23

## I RACINES I

PROTÉGER LES OBJETS MOBILIERS  
DE NOS ÉGLISES p. 24

LES FICHES DU PATRIMOINE p. 25-26

## I SORTIR I

L'AGENDA p. 27-29

## I LIRE I

LES COUPS DE CŒUR DE LA BDC p. 30

## I TRIBUNE LIBRE I

POLITIQUE : l'expression des groupes p. 31

## Un nouvel horizon

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars prochains. Elles modifieront de manière substantielle notre assemblée puisque vous allez élire, dans chaque canton, un binôme composé d'une femme et d'un homme. Ainsi la parité, qui avait quelque difficulté à progresser spontanément, trouvera-t-elle sa pleine expression dans l'assemblée qui aura en charge la politique départementale. Les élections des 22 et 29 mars ne se résumeront évidemment pas à cette seule nouveauté. Comme vous pourrez le lire dans le Dossier de ce numéro du Magazine de la Creuse, la carte électorale a été profondément modifiée et nous vous aidons à vous y retrouver en quelques pages.



Ce scrutin va être l'occasion d'ouvrir un nouvel horizon, qui n'est pas, n'en déplaise aux pessimistes, celui de la suppression des départements. Certes, le Conseil Général va être remplacé par un Conseil Départemental. Certes, le Limousin va se retrouver dans une grande région avec l'Aquitaine et Poitou-Charentes.

Mais la proximité que porte la collectivité départementale dans l'exercice de son mandat est reconnue par nos concitoyens. Ils nous connaissent et n'hésitent pas à nous solliciter pour leurs projets ou leurs difficultés. Oui, leurs difficultés car,

comme le dit le géographe Christophe Guilly : le département est « l'institution visible des gens invisibles ».

Cette proximité est désormais aussi reconnue par les plus hautes instances de l'Etat. En effet, après avoir envisagé la suppression des départements à l'horizon 2020, le Premier Ministre a révisé sa position. J'ai la conviction que le mouvement des Nouvelles Ruralités, conduit par la Creuse avec l'Allier, le Cher et la Nièvre, et aujourd'hui suivi par une quarantaine de départements, y est pour beaucoup. A preuve, la création d'un ministère. A preuve encore, les Assises de la Ruralité organisées par le Gouvernement. A preuve également, le temps pris pour réviser la copie et réfléchir à la répartition des compétences avec la grande région.

La philosophie de la réforme annoncée est simple : c'est donner aux régions le leadership du développement économique et conforter les départements dans leurs compétences de solidarité et de cohésion territoriale. Le département n'est pas mort. Non seulement, il continuera à exister demain, mais il sera conforté dans ses missions d'ingénierie territoriale, dans ses missions d'accessibilité des citoyens aux services au public, dans ses fonctions sociales de protection des populations.

Bonne lecture,

Jean-Jacques LOZACH

Sénateur de la Creuse / Président du Conseil Général

la Creuse  
LE MAGAZINE

Numéro de Janvier/Février/Mars 2015.

Magazine édité par le Conseil Général  
Hôtel du Département - BP 250  
23011 GUERET Cedex  
Tél. : +33 (0) 5 44 30 23 23  
Fax : +33 (0) 5 44 30 23 29  
Site Internet : [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)

ISSN 1632-9864

Dépôt légal : à parution.

La réalisation de ce numéro du "Magazine de la Creuse" a coûté 0,11€ (0,65 F) par habitant.

Directeur de la publication : Guy AVIZOU.

Responsable de la rédaction : Jean-Luc OZIOL.

Textes : Jean-Luc OZIOL, Delphine BONNIN,  
Conservation du Patrimoine (fiches du patrimoine),  
Bibliothèque Départementale de la Creuse (coups de cœur  
de la BDC).

Photos : Mathieu TIJERAS, Conservation du Patrimoine  
(fiches du patrimoine).

Maquette : Lydie VIALATOU.

Impression : Fabrègue Imprimeur  
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.

Distribution : La Poste.

Tirage : 63.000 exemplaires.



POUR RECEVOIR  
le Magazine de la Creuse

Le Magazine de la Creuse est distribué par La Poste dans toutes les boîtes aux lettres du département. Il peut arriver que vous ou un proche ne le receviez pas normalement. Dans ce cas, contactez-nous au Service Communication (05 44 30 23 13) en indiquant votre adresse.

## CONSULTATIONS DU CPEF

Le Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) est un service de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) qui s'adresse aux couples comme aux personnes seules. Il a deux missions principales : la prévention et le suivi médical d'une part, le conseil conjugal d'autre part.

Il propose aussi différents services médicaux ou psychologiques : délivrance de contraceptifs (pilule, préservatifs) et de contraception d'urgence ; organisation d'entretiens individuels ou de couple concernant la contraception, les relations affectives et sexuelles, l'IVG, les IST, les violences, les difficultés familiales ou de couple ; tenue de consultations médicales avec possibilité d'exams biologiques.

Ce service du Conseil Général propose des consultations, gratuites et anonymes, à Guéret (20, boulevard Guillaumin), tous les mercredis de 13h30 à 17h00 et tous les vendredis de 14h00 à 16 h00. Mais des consultations sont également possibles à Aubusson (Foyer des Jeunes Travailleurs - Association Horizon Jeune, rue des Fusillés), Bourgneuf (Centre hospitalier, place Tournois) et La Souterraine (Traces de Pas, rue de Lavaud). Pour les semaines à venir, elles auront lieu : à Bourgneuf le mercredi 25 mars de 14h00 à 16h00 ; à Aubusson le mercredi 11 mars de 14h00 à 16h00 ; à La Souterraine le mercredi 25 mars, de 14h00 à 16h00.

INFO + : POUR TOUS LES SITES DU CPEF,

UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 05 44 30 26 32.



## SANTÉ

# Pensez à vous faire vacciner

**Le Centre départemental de vaccination est là, avec pour objectif d'assurer une couverture optimale contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.**

**L'**ÉCHELLE de la population, grâce à la vaccination, de nombreuses maladies ont pu être enrayerées. Si l'injection d'un vaccin est donc un acte individuel important en matière de prévention, il s'agit également d'un geste citoyen qui permet de protéger les autres, en particulier les plus vulnérables comme les nourrissons ou les personnes immunodéprimées.

En Creuse, chez les jeunes enfants, la couverture vaccinale est très bonne (entre 96 et 98%) et supérieure à la moyenne française. Pourtant, la vigilance est de mise chez les adultes, qui ne sont souvent pas à jour dans leur calendrier vaccinal. Il est donc important de savoir que trois vaccins restent obligatoires pour l'ensemble de la population, afin de se prémunir contre trois maladies graves : la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite.

Le **Centre départemental de vaccination** a pour objectif d'assurer une couverture optimale de la population âgée de plus de 6 ans pour ces trois vaccins obligatoires. Il est situé à Guéret, où des permanences sont organisées deux jeudis après-midi par mois (entre 13h30 et 16h30) : 14, rue Sylvain Grateyrolles - 23000 Guéret - Tél. 05 44 30 26 44.

Vous pouvez également **prendre rendez-vous au plus près de chez vous**, dans l'une des Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) du Conseil Général : **Aubusson** : 05 55 67 72 00 - **Auzances** : 05 55 83 70 00 - **Bourgneuf** : 05 55 54 01 30 - **Boussac** : 05 55 82 07 00 - **Guéret** : 05 44 30 25 40 - **La Souterraine** : 05 55 63 93 00. ■



## HIVER

# L'état des routes sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)

**Un nouveau service pour tous : sur le site Internet du Conseil Général, l'accès aux informations sur les conditions de circulation en période hivernale.**

**D**EPUIS le 14 novembre et jusqu'au 16 mars 2015, le dispositif de viabilité hivernale du Conseil Général de la Creuse est activé. Destiné à faire face aux conséquences éventuelles du mauvais temps (chutes de neige, verglas), il s'articule entre surveillance du réseau routier départemental et interventions sur le terrain des équipes du Conseil Général.

Désormais, les informations concernant l'état des routes sont disponibles sur le site Internet du Conseil Général de la Creuse [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr). Dès la page d'accueil, dans le menu de la rubrique « A la Une », cliquez sur l'article « L'état des routes dans le département ». Cet article donne des informations sur les différents niveaux d'intervention des équipes du Conseil Général.

A la fin de cet article, deux liens sont proposés vers des cartes actives, l'une concernant le réseau prioritaire (principales voies de circulation), l'autre le réseau secondaire. Ces cartes sont directement renseignées par la Direction des Routes (Service Entretien et Sécurité Routière) à partir des remontées d'information du terrain. Elles permettent de savoir si la neige et/ou le verglas sont susceptibles de perturber la circulation.

Chaque fois qu'une perturbation est signalée, un pictogramme neige ou verglas s'affiche sur le secteur concerné. Cliquez sur le pictogramme et les informations pratiques vous sont données, vous permettant de décider ou non de prendre la route. Si aucune perturbation n'est identifiée, un bandeau s'affiche indiquant « Aucune perturbation actuellement ».

Ces informations sont disponibles sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) chaque matin à partir de 7 heures et peuvent être actualisées dans la journée en fonction des circonstances. ■

## TÉLIM TV BIENTÔT SUR LE CANAL 30 DES BOX

Après la Fédération Française des Télécoms (qui regroupe les principaux opérateurs télécoms, dont principalement Bouygues Télécom, Orange et SFR), Free vient également d'officialiser l'accord conclu pour la nouvelle numérotation à venir des chaînes locales sur les « box ».

**A partir de mi 2015**, Télélim TV sera ainsi – avec l'ensemble des chaînes de télévision locales diffusées sur la TNT et qui réunissent chaque jour plus d'un million de téléspectateurs en audiences cumulées – accessible sur un canal mosaïque situé au n° 30 des plans de service de l'ensemble des opérateurs, dont principalement Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR.

Concrètement, le canal 30 de ces opérateurs sera dédié à la TV locale avec une « page d'accueil » faisant apparaître l'ensemble des chaînes locales de la TNT distribuées, avec une présentation qui pourra être sous forme d'arborescence, de mosaïque de logos des chaînes, de carte de France, etc.

La présence de Télélim TV sur ce numéro de canal 30 permettra de renforcer la visibilité de la chaîne, tout en simplifiant sa communication (un seul numéro de canal pour toutes les box).

Ce nouveau principe de numérotation permettra également à des Limousins se trouvant en-dehors de la région, comme à des personnes s'intéressant au Limousin, d'accéder à Télélim TV.

En attendant cet heureux bouleversement, Télélim TV est diffusée sur le canal 31 de la TNT gratuite en Limousin, les box d'Orange (canal 269) et de SFR (canal 387), Numéricâble (canal 90) et sur [www.telim.tv](http://www.telim.tv).



Quatre fois par an, Fernando relève les compteurs fixes pour connaître la fréquentation des routes départementales.

## UN AGENT – UN MÉTIER

# Fernando, gestion et exploitation des routes

**Relayé par les agents travaillant sur le terrain dans les Unités Techniques Territoriales (UTT), le Service Entretien et Sécurité des Routes gère et entretient le réseau routier départemental, avec une préoccupation : la sécurité.**

**A**VEC ses quatre collègues du Service Entretien et Sécurité des Routes, Fernando veille à la sécurité quotidienne des usagers empruntant les quelques 4.400 km de routes départementales. Pour le Conseil Général, gestionnaire du réseau, cette sécurité des usagers passe principalement par la bonne gestion du domaine public et par l'entretien des routes, par tous les temps et à toutes les saisons.

### CONTRÔLER ET ORGANISER

Le Service Entretien et Sécurité des Routes organise, coordonne et contrôle les actions menées sur le terrain par les Unités Territoriales Techniques (UTT). Il gère, en premier lieu, toutes les demandes d'occupation du domaine public ou d'arrêtés de circulation, en application du règlement de la voirie départementale. Et elles sont nombreuses !

Il peut s'agir de travaux nécessitant d'installer un échafaudage ou de stocker des buses sur le domaine public. Parfois, il faut prévoir une circulation alternée ou une déviation, le temps que des travaux soient menés sur la chaussée ou lors de l'organisation de manifestations sportives.

Avec près de 200 épreuves cyclistes par an, Fernando est amené à siéger régulièrement au sein de la Commission départementale de la Sécurité routière, dans la section « Manifestations et épreuves sportives », où il peut donner un avis technique sur les circuits choisis par les organisateurs et empruntés par les sportifs.

En matière d'entretien, le Service Entretien et Sécurité des Routes coordonne les interventions en matière de viabilité hivernale, mais aussi la mise en place du Plan d'Intervention sur la Végétation pour le fauchage et l'élagage raisonnés des bords de routes. Enfin, tous les types de signalisation, horizontale, c'est-à-dire le marquage au sol, et verticale ou directionnelle sont aussi du ressort et de la responsabilité du Service Entretien et Sécurité des Routes.

Fernando a rejoint l'équipe en mars dernier et peut désormais affirmer qu'il connaît tous les niveaux d'intervention de la collectivité. Cet ancien agent de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) qui a intégré le Conseil Général de la Creuse en 2007, a d'abord travaillé dans les centres d'exploitation de Royère-de-Vassivière et de Gouzou, puis à l'Unité Territoriale Technique (UTT) d'Aubusson. Et Fernando de conclure : « Désormais, je comprends le circuit de décision qui aboutit, en période de viabilité hivernale, au déclenchement d'une patrouille ». ■

DOSSIER

# Comprendre les élections départementales 2015

Les 22 et 29 mars, vous serez environ  
96.000 appelés à voter en Creuse pour élire  
vos représentants au Conseil départemental,  
nouveau nom du Conseil général.  
Nouveaux cantons, nouveau mode de scrutin,  
nouveau nom : voici les clés de ce changement.

## REPÈRES HISTORIQUES

**1790 : création des départements**

Le 11 novembre 1789, l'Assemblée nationale constituante adopte le découpage en départements. Le nombre exact (83) et les limites des départements sont fixés par la loi du 26 février 1790, et leur existence prend effet le 4 mars 1790. Une structure territoriale propre à l'exercice de la démocratie locale est créée : **le Conseil du Département**. Elu par les citoyens et chargé d'administrer le territoire départemental, il est toutefois placé sous l'étroit contrôle du pouvoir central.

**1800 : création du Conseil Général**

Après avoir été supprimé en 1793, le Conseil du Département est rétabli sous le nom de Conseil Général en 1800, sous le Consulat. Ses membres ne sont plus élus par les citoyens mais des notables nommés par le pouvoir central, constituant une assemblée sans compétence réelle placée sous la tutelle du Préfet, créé lui aussi par Napoléon Bonaparte. En 1833, le Conseil Général redevient un corps d'élus mais l'élection au suffrage universel ne sera instituée qu'en 1848, sous la II<sup>e</sup> République.

**1871 : stabilité sous l'autorité du Préfet**

C'est l'avènement de la III<sup>e</sup> République qui donnera ses fondements modernes au Conseil général (loi du 10 août 1871). Composé de membres élus au suffrage universel direct, le Conseil général prend le statut de collectivité territoriale. Il dispose de compétences propres et d'une indépendance plus affirmée, bien que l'application de ses décisions reste encore soumise à l'autorité préfectorale. La situation reste globalement stable pendant plus d'un siècle sauf durant la parenthèse douloureuse du régime de Vichy, au cours de laquelle les conseils généraux sont supprimés.

**1982 : la décentralisation**

La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, est l'une des plus grandes réformes institutionnelles de ces dernières années en France. Par cette loi dite « de décentralisation » le Département devient une **collectivité territoriale de plein exercice**. Au même titre que les communes et régions, les départements sont alors affranchis de toute tutelle de l'État. Un transfert de compétences larges se met en place, que le Conseil Général exerce en lieu et place de l'État. Le Président du Conseil Général détient le pouvoir exécutif et assure la préparation et la mise en œuvre du budget de son département.

# Plus de d'Histoire

Les départements ont un peu plus de deux siècles d'existence au service de l'Etat central pendant ces nombreuses évolutions avant de devenir des collectivités territoriales de plein exercice.



Si l'Histoire est un éternel recommencement, alors celle des départements ne manque pas à la règle. Dans l'élan citoyen de la période révolutionnaire, l'organisation territoriale de la France en départements s'était traduite par la création d'une assemblée d'élus appelée Conseil du Département. On était en 1790, nous voici en 2015 dans la perspective d'élire nos représentants au Conseil départemental... après avoir envisagé la suppression pure et simple de cet échelon administratif ! Le fait est pourtant que les départements structurent la France depuis bien plus longtemps que les régions, apparues dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle, et s'inscrivent profondément dans la culture française. À la veille de la Révolution, l'organisation territoriale du royaume est d'une extrême complexité : les circonscriptions administratives, militaires, ecclésiastiques, judiciaires, fiscales ne se recoupent pas systématiquement. C'est la notion de provinces qui décrit au mieux l'espace vécu, même si ces provinces ne recouvrent pas forcément des territoires aux limites précises. Simplifier la géographie administrative devient donc une nécessité, à laquelle tenteront de répondre bien des conseillers. On retiendra la proposition la plus spectaculaire, celle de l'abbé Sieyès en septembre 1789, avec son obsession géométrique : la carte du royaume transformée en véritable damier, avec 80 départements carrés de 18 lieues sur 18, chacun divisé en 9 « communes » carrées, elles-mêmes divisées en 9 « cantons » également carrés...

Cette tentative sera heureusement sans lendemain car, deux mois plus tard, la création des départements par la France républicaine



# 200 ans re

**siècles d'existence. Simples structures pendant longtemps, ils ont connu différentes collectivités territoriales de plein exercice.**

s'inscrira, elle, dans un processus toponymique écartant les références aux provinces de l'Ancien Régime. Les noms de ces nouveaux territoires sont choisis en fonction de la géographie et de l'hydrographie. Leur taille est établie afin qu'il soit possible de se rendre au chef-lieu en moins d'une journée de cheval depuis n'importe quel point du territoire départemental. Où logique de vie et enjeux politiques trouvent une forme d'harmonie dans la construction d'une France nouvelle.

## QUAND BOURGANEUF ET LA SOUTERRAINE RÉVAIENT DE HAUTE-VIENNE

La création des départements n'a pourtant pas toujours été facile, à l'image de la Creuse. Autour de l'ancienne province de la Marche, ils sont nombreux les territoires qui lorgnaient, qui un bout de Berry, qui une parcelle de Bourbonnais, qui un lopin de Limousin. Dans le même temps, des villes comme Bourganeuf ou La Souterraine, jusqu'alors rattachées à la Généralité de Limoges, se seraient bien vues appartenir au département dont cette ville allait devenir le chef-lieu... Finalement, Guéret devint chef-lieu de la Creuse et Aubusson, Bourganeuf, Boussac, Evaux-les-Bains, Felletin et La Souterraine installés comme chefs-lieux de district : le département comptait alors 35 cantons.

Devenu Conseil général dès la période du Consulat mais totalement sous le contrôle des préfets créés dans le même temps par Bonaparte, le département aura connu deux siècles de vicissitudes, et même la suppression pure et simple des conseils généraux sous le régime de Vichy. Et toujours, de l'Ancien Régime jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, dans une France centralisatrice.

La décentralisation surmontera les freins du jacobinisme à l'orée des années 80, marquées par les lois Defferre. Non sans quelques débats houleux, c'est une réforme d'une ampleur sans précédent depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, qui poursuit trois objectifs : rapprocher les citoyens des centres de décision, responsabiliser les autorités élues et leur donner de nouvelles compétences, favoriser le développement des initiatives locales.

Ainsi apparaît une collectivité départementale de plein exercice, délestée de la tutelle préfectorale, exécutive de ses propres décisions, recevant de nouvelles compétences et des aides financières globalisées, les dotations remplaçant les subventions. ■

## REPÈRES HISTORIQUES

### 1983-1986 : la mise en place

La loi du 7 janvier 1983 est la première d'une longue série de textes (30 lois, 130 actes réglementaires) précisant la répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'État. Le Conseil Général se voit ainsi attribuer des compétences dans les domaines suivants : 1983, protection maternelle et infantile, financement du remembrement ; 1984, action sociale et santé, transports scolaires ; 1985, fonctionnement des collèges (écoles pour les communes, lycées pour les régions).

Parmi tous ces textes, on notera la loi du 29 décembre 1983 sur les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales. En créant un **système de dotations** (équipement, fonctionnement, etc.), l'État inscrit un **droit des collectivités à disposer de certaines ressources financières** et met ainsi fin au mécanisme de la seule subvention.

### Depuis 1986 : compétence sociale renforcée

D'autres textes poursuivent le mouvement décentralisateur en précisant les attributions des collectivités territoriales. Parmi ces textes, on notera la loi du 29 juillet 1998 qui complète les compétences du Département dans le domaine social (logement, insertion...) ; la loi du 29 juillet 2001 instituant l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) pour les personnes âgées dépendantes ; enfin, la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité.

### 2004 : acte II de la décentralisation

L'année 2004 est marquée par un renforcement de la compétence du Conseil Général en matière d'action sociale avec le transfert par l'État de la totalité de la gestion du RMI (auparavant cogéré), devenu depuis le rSa.

L'autre fait marquant est constitué par la loi du 13 août 2004, qui instaure l'acte II de la décentralisation. Entrée pleinement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, cette loi donne les pleins pouvoirs au Département dans les domaines de l'action sociale (notamment la création et gestion des Maisons Départementales des Personnes Handicapées par la loi sur le handicap du 11 février 2005), de l'éducation et de l'entretien des routes (transfert des agents des collèges, mais aussi des personnels de l'Équipement).

## QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Pour être éligible au mandat de conseiller départemental, il faut :

- être de nationalité française ;
- avoir 18 ans révolus le jour du scrutin (soit au plus tard le samedi 21 mars 2015 à minuit) ;
- avoir satisfait aux obligations militaires ;
- être inscrit sur la liste électorale (ou justifier devoir y être inscrit) ;
- être domicilié dans le département ou y être inscrit au rôle d'une des contributions directes ou justifier devoir y être inscrit au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ou avoir hérité depuis cette date d'une propriété foncière dans le département.

## QUI PEUT VOTER ?

Pour pouvoir voter aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015, il faut remplir deux conditions :

- **être électeur**, c'est-à-dire être de nationalité française, âgé de 18 ans, jouissant de ses droits civils et politiques tant en France que dans son Etat d'origine, n'être dans aucun des cas d'incapacité prévus par la loi ;
- **être inscrit sur les listes électorales** : ces listes font l'objet d'une révision annuelle ; les scrutins de l'année 2015 se feront sur les listes arrêtées le 28 février 2015, issues de la dernière révision correspondant aux demandes d'inscription déposées jusqu'au 31 décembre 2014 et aux inscriptions d'office des personnes atteignant 18 ans avant la date du scrutin.

## NOUVEAU MODE DE SCRUTIN

Alors que les conseillers généraux étaient élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, l'élection des conseillers départementaux va voir la mise en place d'un mode de scrutin inédit : le **scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours**.

Concrètement, cela signifie que les électeurs auront à choisir un binôme paritaire, composé d'une femme et d'un homme, chacun ayant un suppléant du même sexe. Ce binôme sera également solidaire, c'est-à-dire qu'il ne pourra pas fusionner avec un autre binôme au second tour. De la même manière, il sera impossible aux électeurs de panacher entre les noms de plusieurs binômes : de tels bulletins seront déclarés nuls.

## CE QUI CHANGE

### Avant 2015

- **1 conseiller général par canton** élu pour 6 ans
- Renouvellement des cantons par moitié tous les 3 ans

### En 2015

- **2 conseillers départementaux par canton**, de sexe différent, élus pour 6 ans avec chacun un suppléant



# Elections dép mode d'empl

Les élections départementales auront lieu  
comprendre ce nouveau mode de scrutin.

**E**xit le Conseil général, voici venu le temps du Conseil départemental. Ou revenu, si l'on considère que le Conseil général, créé en 1800, avait remplacé le Conseil départemental, né en 1790 aux premières heures de la représentation démocratique des territoires composant la Nation (voir pages précédentes). Exit, donc, le conseiller général, puisque votre élu de proximité sera désormais un conseiller départemental.

D'un point de vue purement sémantique, tout ceci est finalement assez cohérent et l'on se demande même comment on a fait pour mettre autant de temps à appeler un chat un chat : un conseiller départemental pour nommer un élu qui siège dans l'assemblée du département, comme l'élu d'une municipalité est appelé conseiller municipal et celui d'une région conseiller régional...

## 15 CANTONS AU LIEU DE 27

Là où les choses se compliquent un peu, c'est en ce qui concerne la carte électorale qui accompagne ce changement. En application des dispositions du premier alinéa de l'article 47 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux (mais aussi des conseillers municipaux et des conseillers communautaires) et modifiant le calendrier électoral, le mandat des conseillers généraux élus en mars 2008 et mars 2011 expire en mars 2015. Et les nouvelles élections, désormais dites départementales, qui auront lieu les 22 et 29 mars 2015, se dérouleront dans le cadre de la nouvelle carte cantonale dont les limites ont fait l'objet d'une révision générale entre mars 2013 et février 2014.

Le processus de concertation qui a accompagné la révision de la carte électorale n'a pas fait que des heureux, même s'il a permis d'apporter quelques correctifs marginaux au « premier jet » proposé par le ministère de l'Intérieur. Le but était de corriger les



Moins de cantons, mais il faudra ajouter 3 sièges dans la salle des plénières du Conseil... départemental, après les élections des 22 et 29 mars.

# armentales, oi

les 22 et 29 mars 2015. Voici les clés pour

déséquilibres existants entre des cantons ruraux très peu peuplés et urbains qui l'étaient évidemment plus, et d'ainsi parvenir à une représentation plus équitable sur l'ensemble du territoire. On a donc redécoupé les cantons trop importants et regroupé ceux qui ne l'étaient pas assez.

Dans les départements ruraux, on a donc plus regroupé que découpé, à l'instar de la Creuse, où seul le canton de La Souterraine a été délesté de quelques communes tandis que tous les autres étaient soit « renforcés », soit carrément fusionnés. Et certains chefs-lieux de canton ne le sont désormais plus (Bellegarde-en-Marche, Bénévent, Chambon-sur-Voueize, Châtelus-Malvaleix, Chénérailles, La Courtine, Crocq, Gentioux-Pigerolles, Jarnages, Pontarion, Royère-de-Vassivière, Saint-Sulpice-les-Champs).

Voici donc la France désormais pourvue de 2.074 cantons au lieu de 4.055 (dont les 20 correspondant aux 20 arrondissements de Paris). Et la Creuse avec 15 cantons (voir pages suivantes), au lieu des 27 qui composaient jusqu'alors la carte électorale dans le département.

Mais le génie français étant, en matière institutionnelle comme sur un terrain de rugby, dans l'art du contre-pied, la diminution du nombre de cantons s'accompagne d'une augmentation... du nombre d'élus ! Les conseillers départementaux seront donc plus nombreux que les conseillers généraux (voir ci-contre). En Creuse, ils seront 30 au lieu de 27.

Ces conseillers départementaux se présenteront aux électeurs en binômes, dans le cadre d'un nouveau mode de scrutin (voir ci-contre) dont le premier objectif est d'installer enfin la parité dans les assemblées départementales, où elle avait le plus grand mal à faire sa place. Pour ce faire et tourner une nouvelle page de la longue histoire des départements, les électeurs ont rendez-vous les 22 et 29 mars 2015. ■

## MOINS DE CANTONS

Avec la mise en place de la nouvelle carte des cantons, le nombre de circonscriptions électorales diminue sensiblement, au national comme au local.

Concernant Paris, à la fois commune et département, il n'y a pas d'élections départementales, le Conseil de Paris étant élu selon le scrutin municipal. Dans le département du Rhône, les élections départementales de mars 2015 ne concernent pas le territoire de la métropole de Lyon où les conseillers communautaires, qui deviendront les conseillers de la métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2015, garderont les compétences départementales.

A noter que les mandats des conseillers généraux de Guyane et de Martinique seront prolongés jusqu'à la création de la collectivité territoriale unique qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette assemblée unique aura à la fois les compétences d'un département et d'une région. Les scrutins relatifs aux futures collectivités uniques de Guyane et de Martinique se dérouleront en décembre 2015, à l'instar du scrutin de renouvellement des conseils régionaux.

Départements	Avant 2015	Après mars 2015
Métropole (hors Paris)	3.863	<b>1.995</b>
Paris	20	<b>20</b>
Guadeloupe	40	<b>21</b>
La Réunion	49	<b>25</b>
Mayotte	19	<b>13</b>
Martinique	45	<b>0</b>
Guyane	19	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.055</b>	<b>2.074</b>

## PLUS D'ÉLUS

Départements	Avant 2015	Après mars 2015
Métropole (hors Paris)	3.863	<b>3.990</b>
Paris	20	<b>20</b>
Guadeloupe	40	<b>42</b>
La Réunion	49	<b>50</b>
Mayotte	19	<b>26</b>
Martinique	45	<b>0</b>
Guyane	19	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.055</b>	<b>4.128</b>

### ■ CANTON D'AHUN

Ahun, Ars, Banize, Chamberaud, La Chapelle-Saint-Martial, Chavanat, Le Donzeil, Fransèches, Janaillat, Lépinas, Maisonnisses, Mazeirat, Moutier-d'Ahun, Peyrabout, Pontarion, La Pouge, Saint-Avit-le-Pauvre, Saint-Georges-la-Pouge, Saint-Hilaire-la-Plaine, Saint-Hilaire-le-Château, Saint-Martial-le-Mont, Saint-Michel-de-Veisse, Saint-Yrieix-les-Bois, Sardent, Sous-Parsat, Thauron, Vidaillat.

### ■ CANTON D'AUBUSSON

Alleyrat, Aubusson, Bellegarde-en-Marche, Blessac, Bosroger, Champagnat, La Chaussade, Lupersat, Mainsat, Mautes, Néoux, Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Avit-de-Tardes, Saint-Domet, Saint-Maixant, Saint-Marc-à-Frongier, Saint-Pardoux-le-Neuf, Saint-Silvain-Bellegarde, Saint-Sulpice-les-Champs, La Serre-Bussière-Vieille.

### ■ CANTON D'AUZANCES

Auzances, Basville, Beissat, Brousse, Bussière-Nouvelle, Chard, Charron, Châtelard, Clairavaux, Le Compas, La Courtine, Crocq, Dontreix, Flayat, Lioux-les-Monges, Magnat-l'Étrange, Malleret, Les Mars, Le Mas-d'Artige, La Mazière-aux-Bons-Hommes, Mérinchal, Pontcharraud, Rougnat, Saint-Agnant-près-Crocq, Saint-Bard, Saint-Georges-Nigremont, Saint-Martial-le-Vieux, Saint-Maurice-près-Crocq, Saint-Merd-la-Breuille, Saint-Oradoux-de-Chirouze, Saint-Oradoux-près-Crocq, Saint-Pardoux-d'Arnet, Sermur, La Villeneuve, La Villetelle.

### ■ CANTON DE BONNAT

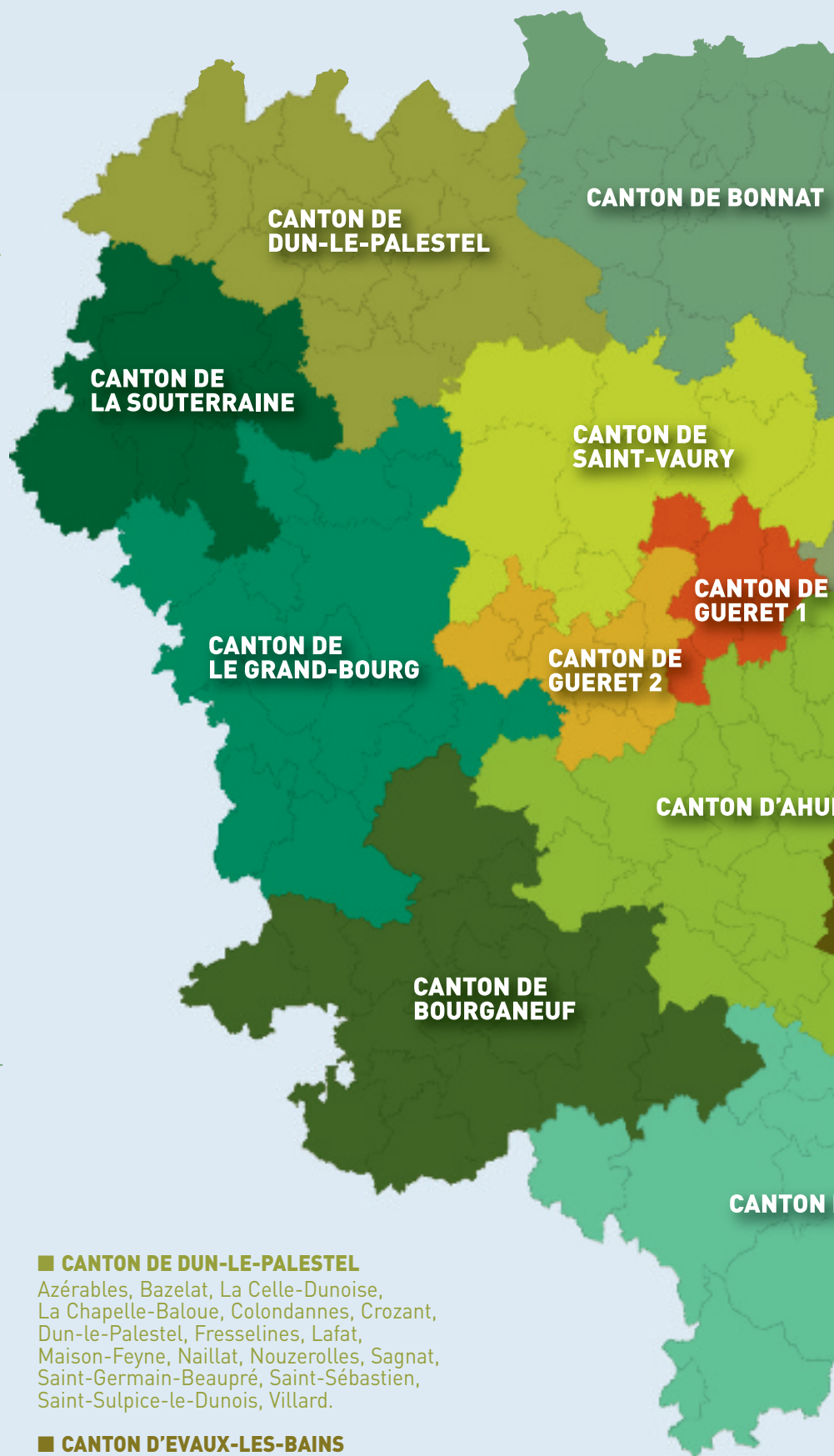
Bonnat, Le Bourg-d'Hem, La Cellette, Chambon-Sainte-Croix, Champsanglard, Châtelus-Malvaleix, Chéniers, La Forêt-du-Temple, Genouillac, Linard, Lourdoueix-Saint-Pierre, Malval, Méasnes, Mortroux, Moutier-Malcard, Nouziers, Roches, Saint-Dizier-les-Domains.

### ■ CANTON DE BOURGANEUF

Auriat, Bosmoreau-les-Mines, Bourganeuf, Faux-Mazuras, Mansat-la-Courrière, Masbaraud-Mérignat, Montboucher, Saint-Amand-Jartoudeix, Saint-Dizier-Leyrenne, Saint-Junien-la-Bregère, Saint-Martin-Sainte-Catherine, Saint-Moreil, Saint-Pardoux-Mortierolles, Saint-Pierre-Chérignat, Saint-Pierre-Bellevue, Saint-Priest-Palus, Soubrebost.

### ■ CANTON DE BOUSSAC

Bétête, Bord-Saint-Georges, Boussac, Boussac-Bourg, Bussière-Saint-Georges, Clugnat, Jalesches, Lavaufanche, Leyrat, Malleret-Boussac, Nouzerines, Saint-Marien, Saint-Pierre-le-Bost, Saint-Silvain-Bas-le-Roc, Soumans, Tercillat, Toulx-Sainte-Croix.

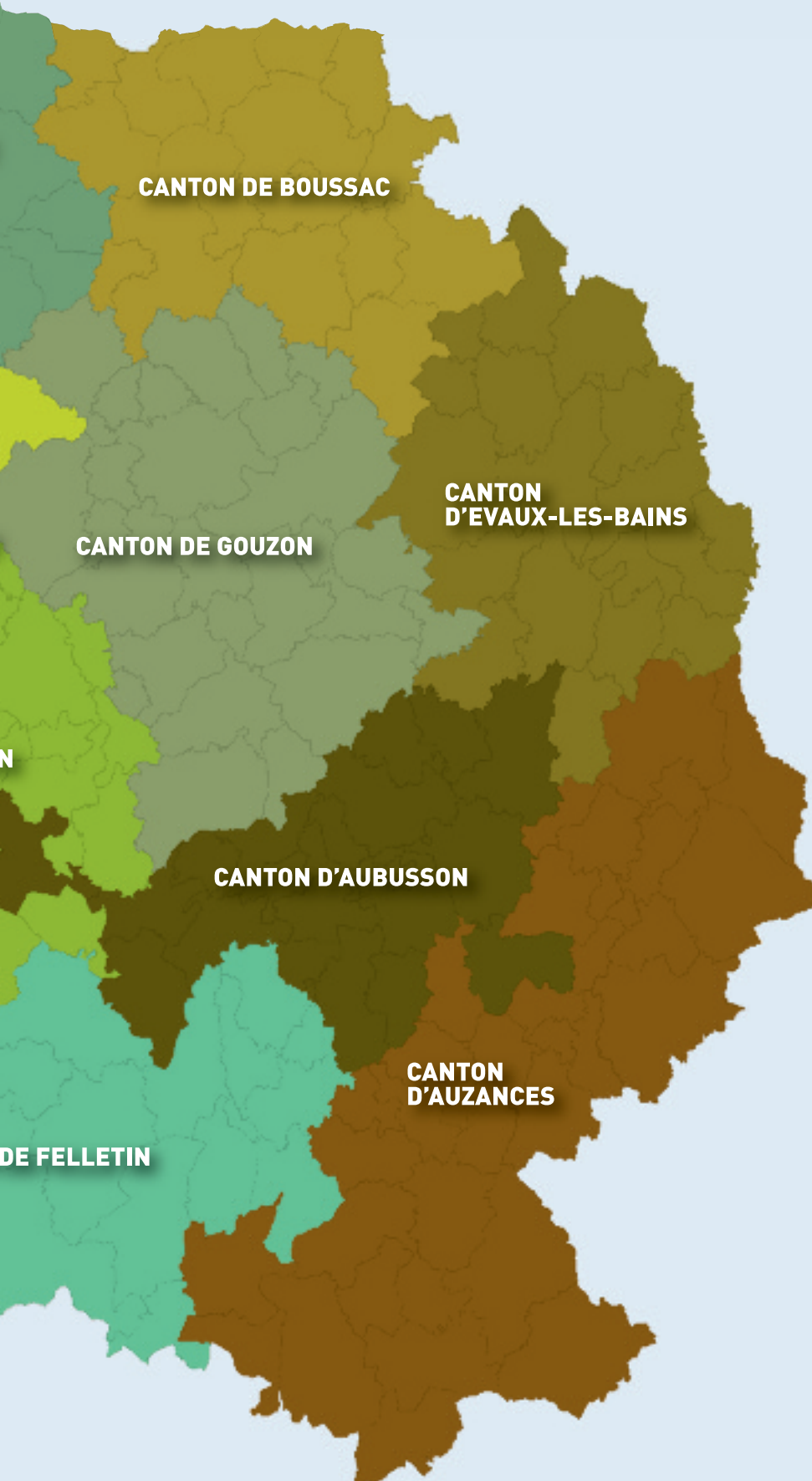


### ■ CANTON DE DUN-LE-PALESTEL

Azéables, Bazelat, La Celle-Dunoise, La Chapelle-Baloue, Colondannes, Crozant, Dun-le-Palestel, Fresselines, Lafat, Maison-Feyne, Naillat, Nouzerolles, Sagnat, Saint-Germain-Beaupré, Saint-Sébastien, Saint-Sulpice-le-Dunois, Villard.

### ■ CANTON D'EVAUX-LES-BAINS

Arfeuille-Châtain, Auge, Budelière, Chambon-sur-Voueize, Chambonchard, Evaux-les-Bains, Fontanières, Lépaud, Lussat, Nouhant, Reterre, Saint-Julien-la-Genête, Saint-Priest, Sannat, Tardes, Verneiges, Viersat.

**CANTON DE BOUSSAC****CANTON DE GOUZON****CANTON D'ÉVAUX-LES-BAINS****CANTON D'AUBUSSON****CANTON D'AUZANCES****DE FELLETIN****■ CANTON DE FELLETIN**

Croze, Faux-la-Montagne, Felletin, Féniers, Gentioux-Pigerolles, Gioux, Le Monteil-au-Vicomte, Moutier-Rozeille, La Nouaille, Poussanges, Royère-de-Vassivière, Saint-Frion, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Martin-Château, Saint-Quentin-la-Chabanne, Saint-Yrieix-la-Montagne, Sainte-Feyre-la-Montagne, Vallière, La Villedieu.

**■ CANTON DE GOUZON**

Blaudeix, La Celle-sous-Gouzon, Le Chauchet, Chénérailles, Cressat, Domeyrot, Gouzon, Issoudun-Létrieux, Jarnages, Ladapeyre, Lavaveix-les-Mines, Parsac, Peyrat-la-Nonière, Pierrefitte, Pionnat, Puy-Malsignat, Rimondeix, Saint-Chabrais, Saint-Dizier-la-Tour, Saint-Julien-le-Châtel, Saint-Loup, Saint-Médard-la-Rochette, Saint-Pardoux-les-Cardes, Saint-Silvain-sous-Toulx, Trois-Fonds, Vigeville.

**■ CANTON DE LE GRAND-BOURG**

Arrènes, Augères, Aulon, Azat-Châtenet, Bénévent-l'Abbaye, Ceyroux, Chamborand, Châtelus-le-Marcheix, Fleurat, Le Grand-Bourg, Lizières, Marsac, Mourioux-Vieilleville, Saint-Étienne-de-Fursac, Saint-Goussaud, Saint-Pierre-de-Fursac, Saint-Priest-la-Plaine.

**■ CANTON DE GUÉRET 1**

**1°** Les communes suivantes : La Saunière, Savennes, Saint-Laurent, Sainte-Feyre.

**2°** La partie de la commune de Guéret située au nord de la ligne de chemin de fer de Bordeaux à Genève.

**■ CANTON DE GUÉRET 2**

**1°** Les communes suivantes : La Chapelle-Taillefert, Montaigut-le-Blanc, Saint-Christophe, Saint-Éloi, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Victor-en-Marche.

**2°** La partie de la commune de Guéret non incluse dans le canton de Guéret 1.

**■ CANTON DE SAINT-VAURY**

Ajain, Anzême, La Brionne, Bussière-Dunoise, Gartempe, Glénic, Jouillat, Saint-Fiel, Saint-Léger-le-Guérétois, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Saint-Vaury.

**■ CANTON DE LA SOUTERRAINE**

Noth, Saint-Agnant-de-Versillat, Saint-Léger-Bridereix, Saint-Maurice-la-Souterraine, Saint-Priest-la-Feuille, La Souterraine, Vareilles.



La présence d'un tiers permet d'analyser et de surmonter les difficultés.

## PRÉVENTION

# Le temps de la réflexion

**Le Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) est un lieu de consultation mais aussi d'écoute pour toutes les questions concernant le couple et la famille. Le Conseil conjugal et familial permet de mettre en mots ces difficultés pour mieux les résoudre.**

**D** EPUIS 2013, le Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF), service de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général, propose des entretiens individuels ou de couple autour des relations affectives et sexuelles, des difficultés relationnelles, familiales ou de couple, dans le cadre du Conseil conjugal et familial.

### ACCOMPAGNER

De prime oreille, les termes résonnent curieusement et semblent d'un autre temps, voire légèrement moralisateurs. Va-t-on se faire sermonner dans la confidentialité d'un entretien ? Ou nous indiquer avec bienveillance comment il faudrait faire ?

Pourtant, il suffit de bien s'entendre sur les mots pour comprendre ce qui se joue : il s'agit non pas de conseiller, mais bien de « tenir conseil », dans le sens de délibérer. Soit discuter à plusieurs, mais aussi réfléchir avec soi-même. Ce Conseil conjugal et familial, tel qu'il s'intitule et tel qu'il est règlementé, s'adresse bien à tous. Il concerne tous les moments de la vie de couple ou de famille.

Bien sûr, l'on ne songe au Conseil conjugal et familial que lors de difficultés naissantes, en période de doute, dans ces temps de crises qui bouleversent l'individu, le couple, la famille. Les aléas de la vie en offrent de bien nombreuses occasions : l'arrivée d'un bébé ou au contraire le départ des enfants du cocon familial,

le temps tant attendu de la retraite, une grossesse non désirée ou non programmée sur laquelle on s'interroge, seule ou avec son conjoint, un deuil, etc.

Ces insatisfactions ou ces conflits, que l'on ne peut pas toujours surmonter seul, occasionnent de la souffrance, mais peuvent trouver leur résolution par la parole. Depuis 2013, deux conseillères conjugales et familiales reçoivent, sur rendez-vous et en toute confidentialité, les couples, les familles ou les individus qui en éprouvent le besoin. L'accompagnement proposé repose avant tout sur une écoute active qui facilite la prise de recul et l'analyse. La présence d'un tiers permet une autre forme de communication, avec son conjoint ou avec son enfant. Elle facilite l'expression des sentiments et des attentes. Et l'émotion peut être vive lors de cette mise en mots.

« Au cours d'un entretien, il n'est pas rare de sortir les mouchoirs. Ou bien de voir se rapprocher les fauteuils des protagonistes », confie l'une des conseillères. La parole peut dénouer et faire évoluer ce qui paraissait ne jamais pouvoir changer. Délibérer pour agir : le Conseil conjugal et familial est un lieu, un temps d'aide et de soutien pour élaborer sa propre solution. Parce que chacun doit rester maître de sa vie et des décisions qui lui appartiennent. ■

**INFO+ : LA FORMATION QUALIFIANTE AU CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL DURE TROIS ANS. ELLE EST VALIDÉE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DÉPENDANCE PAR DES ORGANISMES DE FORMATION AGRÉÉS.**

## Et aussi...



## CONFIDENTIALITÉ ET GRATUITÉ

Les entretiens de conseil conjugal et familial s'inscrivent pleinement dans les missions de prévention de la Protection Maternelle et Infantile. Uniquement **sur rendez-vous**, ils peuvent être individuels, en couple, ou en famille. L'accompagnement proposé est ponctuel ; il n'excède jamais 8 séances. Si besoin, à l'issue de cet accompagnement, une orientation vers d'autres professionnels (médecin, psychologue etc.) peut être proposée.

L'anonymat des personnes comme la confidentialité des propos sont strictement respectés. Au Conseil Général de la Creuse, parce qu'ils s'inscrivent pleinement dans les missions de prévention de la Protection Maternelle et Infantile, les entretiens de conseil conjugal et familial sont **gratuits**.

La séance n'a jamais lieu au domicile des personnes mais se déroule dans un endroit neutre, dans les locaux du **Centre de Planification et d'Éducation Familiale** (CPEF) du Conseil Général. Les conseillères conjugales et familiales peuvent recevoir au CPEF à Guéret (20, boulevard Guillaumin) ou dans ses **antennes décentralisées** :

- Aubusson (Foyer des Jeunes Travailleurs, rue des Fusillés)
- Bourgneuf (Centre hospitalier, place Tournois)
- La Souterraine (Traces de Pas, rue de Lavaud)

Pour toute demande de rendez-vous, à Guéret ou dans les antennes décentralisées, **un seul numéro : 05 44 30 26 32**.

LE CPEF  
EN BREF

Le Centre de Planification et d'Éducation Familiale est un service de la Protection Maternelle

et Infantile (PMI) qui s'adresse aux couples comme aux personnes seules. Gratuit et anonyme, il assure deux missions principales, dans une logique de prévention, le suivi médical et le conseil conjugal et familial.

A ce titre, le CPEF organise, par exemple, des réunions d'information dans les collèges. Mais il propose, en plus du Conseil conjugal et familial, différents services, notamment médicaux :

- délivrance de contraceptifs (pilule, préservatifs) et de contraception d'urgence ;
- tenue de consultations médicales avec possibilité d'examen biologiques.

Le CPEF propose des consultations, gratuites et anonymes, à Guéret, mais aussi à Aubusson, Bourgneuf et La Souterraine, dans ses antennes décentralisées. Les dates des permanences peuvent être consultées sur le site du Conseil Général : [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) rubrique Info Familles.

**CONTACT : CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CREUSE  
PÔLE JEUNESSE ET SOLIDARITÉS**

**DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLE  
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**

**CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE**

**20 BOULEVARD GUILLAUMIN - 23000 GUERET**

**TÉL. 05 44 30 26 32**



Avec ses paysages préservés, la Creuse est une destination privilégiée pour la randonnée.

## RANDONNÉE

# En ordre de marche

**Jouant pleinement un rôle de chef de file, le Département s'appuie sur la toute nouvelle Charte départementale de la randonnée pour harmoniser et améliorer ce qui se fait en matière de randonnée.**

**P**ARCE qu'elle permet une découverte de la nature à son rythme, la randonnée est un loisir plébiscité et très pratiqué, par des promeneurs du dimanche ou par des marcheurs plus aguerris. Seul, en famille ou entre amis, à pied, à cheval ou à vélo, les itinéraires de randonnée nous invitent à parcourir une nature creusoise préservée et riche de ses multiples secrets : ici, au détour d'un chemin, un lavoir de village. Là, un amoncellement rocheux au sortir d'un chemin creux. Parce que cette activité de plein air et de pleine nature est aussi vecteur de développement touristique, le Conseil Général a pour ambition d'améliorer et de structurer l'offre existante autour d'une Charte départementale de la randonnée.

### UNE DÉMARCHÉ QUALITÉ

Dès fin 2012, le Conseil Général décide la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), qui recense et protège bon nombre de circuits de randonnée (voir ci-contre), mais dont certaines données ne sont plus à jour. Adoptée en novembre 2014 par l'assemblée départementale, la Charte départementale de la randonnée se veut l'instrument de cette révision, permettant de mettre en place une démarche qualité.

Elle vise un double objectif : expliquer la politique départementale en matière de randonnée tout en constituant un guide technique à l'usage de tous les opérateurs du secteur. Ainsi, la Charte expose les orientations de la politique départementale et ses règles d'intervention. Elle définit un cadre pour l'intégration des chemins de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : l'inscription au PDIPR sera désormais reconsidérée en fonction de critères précis, destinés notamment à mesurer l'intérêt d'un itinéraire et à s'assurer de son accessibilité au public (voir encadré).

Mais la Charte est aussi un outil pour les communes ou intercommunalités puisqu'elle contient des recommandations techniques pour la création ou l'aménagement d'itinéraires, leur gestion et leur entretien, la signalétique ou le balisage, et même la communication. Conçue pour faciliter la collaboration entre le Département et ses partenaires de la randonnée et du tourisme – collectivités territoriales, comités de randonnée pédestre, équestre ou cycliste, offices de tourisme ou associations – cette Charte départementale est un pas décisif pour donner plus de cohérence, d'attractivité et de visibilité aux circuits de randonnée en Creuse. ■

**INFO + : LA CHARTE DÉPARTEMENTALE DE LA RANDONNÉE A ÉTÉ PRÉSENTÉE AUX ACTEURS DU TOURISME ET DE LA RANDONNÉE. ELLE EST CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DU CONSEIL GÉNÉRAL [WWW.CREUSE.FR](http://WWW.CREUSE.FR)**





## LE PDIPR, UNE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE

La loi du 22 juillet 1983 confère aux Départements la compétence pour établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Celui-ci est destiné à protéger les chemins ruraux et à garantir la continuité des itinéraires de randonnée. Il s'agit donc d'un outil de protection patrimoniale, opposable juridiquement puisque les chemins inscrits deviennent alors « imprescriptibles et inaliénables ». Mais le PDIPR est également un outil de développement de la randonnée et de valorisation des territoires ruraux. Ce sont les communes qui prennent une délibération pour demander l'inscription de tronçons de chemins constituant des itinéraires. Cette inscription va de pair avec l'ouverture des chemins au public, ce qui nécessite, quand certains tronçons sont des chemins privés, des conventions avec le propriétaire pour autoriser le passage de randonneurs. Adopté en 2008 par le Conseil Général de la Creuse, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée comptabilise un peu plus de 2.000 kms d'itinéraires protégés. Dans le cadre de la démarche qualité souhaitée par le Département, le PDIPR doit être mis à jour en s'appuyant sur les critères identifiés dans la Charte départementale adoptée en novembre 2014.



## VERS LE LABEL QUAL'ITI CREUSE

Toutes les communes ont été informées de la mise à jour du PDIPR et de la procédure à suivre. La démarche qualité repose sur une grille d'évaluation. Quatre axes permettent de noter l'itinéraire : son support (chemin ou route etc.), sa gestion et son équipement en matière de balisage ou de signalétique, son intérêt patrimonial (patrimoine, paysage, sites touristiques) et les aménagements touristiques dont il peut bénéficier. Sont considérés comme éliminatoires la traversée de voies dangereuses, l'absence d'entretien courant annuel ou de convention de passage pour les portions d'itinéraires privées.

Une note inférieure à 5/20 signifie le refus de l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Une note supérieure ou égale à 5/20 vaut inscription au PDIPR. A partir de 10/20, les itinéraires bénéficient d'une promotion par l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques de la Creuse, sur un site internet dédié à la randonnée.

Ceux obtenant une note supérieure ou égale à 16 peuvent obtenir le label « Qual'iti Creuse », à condition de respecter un balisage et une signalétique conformes aux normes fédérales. Le label est une valorisation supplémentaire, les identifiant comme des circuits « coups de cœur » et leur permettant de bénéficier d'une promotion particulière.

**INFO + [WWW.RANDO-LOISIRS-CREUSE.COM](http://WWW.RANDO-LOISIRS-CREUSE.COM) EST LE SITE DE L'ADRT DÉDIÉ À LA RANDONNÉE SOUS TOUTES SES FORMES.**



Dans le cadre des campagnes d'élagage, les équipes interviennent sur le terrain en suivant des recommandations précises, qui allient les nécessités de la sécurité routière et la préservation de l'environnement.

## ROUTES DÉPARTEMENTALES

# Coupes soignées

**En vue de ses campagnes d'élagage, le Conseil Général a conduit un travail de concertation qui a permis d'améliorer les pratiques. Où la préservation du patrimoine bocager n'est plus incompatible avec les impératifs de sécurité routière.**

Il y a parfois, dans la conduite des affaires publiques, des moments difficiles, faits d'incompréhensions ou de polémiques. Le pire, dans ces cas-là, c'est de refuser le dialogue, la critique, la concertation. Après la polémique qui éclata à l'occasion de la campagne d'élagage 2012-2013, le Conseil Général n'a pas refusé le dialogue, bien au contraire. Il s'est attaché à associer le plus largement possible les acteurs du paysage réunis dans le cadre du collectif ABR (Arbres des Bords de Route), aux travaux de réflexion qu'il conduisait avec ses équipes techniques, en collaboration avec le CAUE de la Creuse.

Après plusieurs réunions de concertation avec le collectif, la campagne 2013-2014 avait donné lieu à des journées de repérage des arbres à élaguer. Ces journées, au nombre d'une douzaine, ont eu lieu pendant l'automne 2013 et ont associé l'UTT (unité territoriale technique) concernée, le service biodiversité du Conseil Général, le CAUE, des membres du collectif ABR.

### REPÉRAGES ET RÉFLEXION PARTAGÉE

Ces repérages avaient permis de prendre en considération certains aspects paysagers intéressants à l'occasion des chantiers, sans pour autant modifier intégralement les pratiques, dont l'une des priorités demeure la sécurisation du domaine public et des conditions de circulation. La campagne d'élagage 2013-2014 a donc été conduite en prenant appui sur les informations

recueillies à l'occasion de ces journées de repérage et de la concertation avec le collectif ABR.

Parallèlement, un important travail a été conduit par les services départementaux, dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21. C'est ainsi que la Direction des Routes et ses UTT ont travaillé en étroite collaboration avec le CAUE, pendant un an et demi. Ces réunions ont permis de croiser les informations, celles répondant aux contraintes de sécurité routière comme celles qui s'attachent à la préservation du patrimoine naturel, afin d'écrire une doctrine cohérente.

De même Sylvie Monnier, directrice de la « Mission Haies Auvergne », est intervenue à plusieurs reprises en formation/information : pour une démonstration de matériel et production de plaquettes (avril 2013), auprès des responsables d'UTT (septembre 2013) ou des agents du Parc départemental (novembre 2014). Ses interventions ont été très appréciées, compte tenu de sa pédagogie et de son adéquation aux réalités du terrain. Les services du Département ont ainsi pu adapter leurs interventions à l'essence et à la position de l'arbre, et découvrir par exemple la taille en têtard qu'il convient de pratiquer pour certaines espèces.

Il découle de ces travaux que le Parc départemental réalise désormais davantage d'interventions à la nacelle, à la demande des UTT, ce qui permet d'effectuer un travail plus précis et fin, notamment pour ne pas déséquilibrer un arbre ayant été élagué du seul côté du domaine public. ■



**VALORISATION : UNE PREMIÈRE EXPÉRIMENTATION EN 2014**

Le Conseil Général de la Creuse s'intéresse aux pistes éventuelles de valorisation du bois issu de l'élagage. C'est ainsi qu'une expérimentation a été conduite avec la SAS Plaquette Bois MP23, gérée par M. Pinet, dans le cadre de la campagne 2014. En l'absence de filière organisée dans le domaine de la valorisation des déchets issus de l'élagage, les UTT ont été invitées à prendre l'attache de cette entreprise pour faire traiter les branches que les propriétaires riverains avaient accepté de céder au Conseil Général au moment des états des lieux, ainsi que celles issues du domaine public. Dans cette opération, tous les coûts (transport, broyage, rechargement) ont été supportés par l'entreprise.

Cette expérimentation avait pour but à la fois la prise en compte du paysage (ne pas laisser pourrir sur place des tas de branches) et les retombées économiques éventuelles de la valorisation du bois coupé en plaquettes pour chauffage. Au cours de cette campagne, l'entreprise est donc intervenue sur les territoires gérés par les UTT d'Aubusson et Bourgneuf, plus précisément sur les secteurs de Féniers, Vassivière, Pontarion, Sardent. Selon le chef d'entreprise, environ 3.600 m<sup>3</sup> de bois ont pu être valorisés.

Dans un avenir immédiat, les services du Conseil Général travaillent à une organisation qui permettrait de valoriser les branches par les propres moyens matériels de la collectivité, en vue de réaliser des plaquettes destinées au chauffage des bâtiments départementaux. Ainsi le Parc départemental va-t-il faire un test de récupération des branches de l'élagage, qu'il broiera par ses propres moyens dans le but de définir des rendements et des notions de coût. Certains bâtiments départementaux pourraient ainsi être équipés, à l'avenir, de chaudières à plaquettes.

**AU DÉPART, UNE OBLIGATION DES RIVERAINS**

Les actions désormais conduites par la Direction des Routes et ses unités sur le terrain sont toutes issues de la fiche Agenda 21 du Département relative à l'élagage du domaine routier départemental, elle-même inspirée des échanges d'informations nés de la concertation avec le collectif, le CAUE ou la responsable de la « Mission Haies Auvergne ».

C'est ainsi que le courrier adressé aux propriétaires privés des arbres de bord de route a été modifié, dans un sens légèrement assoupli de manière à être plus pédagogique. Il rappelle toutefois la réglementation en matière d'élagage : **tout propriétaire riverain des voies publiques a l'obligation de procéder à l'élagage de ses arbres et plantations à l'aplomb du domaine public.**

Cette obligation est notamment la conséquence de l'application du principe de précaution dans le domaine de la sécurité routière et de la viabilité des infrastructures.

Ce courrier est désormais accompagné d'un courrier-type du vice-président en charge des Routes indiquant que la collectivité départementale a adopté un mode de gestion combinant sécurité routière, continuité de la circulation, valorisation des paysages et attractivité touristique.

Outre cette procédure en direction des propriétaires privés, des consignes ont été passées à l'ensemble des agents des UTT et du Parc départemental, visant à une meilleure prise en compte du volet paysager. A cet effet, la règle générale qui prévaut consiste à faire preuve de discernement, notamment dans l'abattage des arbres mais également dans l'équilibre des arbres après élagage.



Le CDOS et une dizaine de comités départementaux se partagent désormais la Maison départementale des Sports de la Creuse, avec pour vocation essentielle le développement des pratiques sportives dans le département.

## MAISON DÉPARTEMENTALE

# Un toit pour le sport creusois

**Convaincus de la nécessité de mutualiser locaux et moyens matériels, de nombreux comités départementaux sportifs ont choisi de rejoindre la toute nouvelle Maison départementale des sports.**

**P**our le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), tête de réseau du sport départemental, c'est l'aboutissement d'un projet de longue date, et de longue haleine, auquel il était particulièrement attaché. Le projet d'une Maison départementale des sports, regroupant les comités départementaux sportifs, vient de trouver sa concrétisation en ce début d'année 2015, notamment grâce au soutien du Conseil Général.

### MUTUALISATION DES MOYENS

L'expérience de la mutualisation avait d'abord été conduite quelques années avec le Comité départemental de basket-ball et de pétanque qui partageaient déjà leurs locaux avec le Comité départemental Olympique et Sportif (CDOS). Le manque de place, mais aussi une ambition nouvelle, celle de rassembler et de fédérer, a conduit le CDOS à chercher un nouveau lieu, plus vaste, plus pratique et plus accessible, notamment aux personnes à mobilité réduite.

Les membres dirigeants ont jeté leur dévolu sur un immeuble de près de 250 m<sup>2</sup>, en centre-ville, à proximité d'un parking public, qui nécessitait peu d'aménagements et garantissait un accueil et une salle de réunion de plain-pied. Si tous les comités départementaux ont été sollicités pour intégrer la nouvelle Maison départementale des Sports, certains ont décliné l'invitation, en particulier lorsqu'ils bénéficiaient déjà de leurs propres locaux.

« Au départ, quand on a trouvé ce bâtiment, j'avais un peu peur qu'il ne soit trop grand », raconte Christian Lagrange. Il est aujourd'hui pleinement rassuré de voir ces bureaux désormais investis par de nombreux comités départementaux sportifs (voir encadré).

Il faut dire que le service offert est particulièrement attractif : pour une participation modique, oscillant entre 350 euros et 600 euros à l'année, tout comité bénéficie d'un bureau équipé, partagé ou non, et donc d'une adresse postale dans la ville-préfecture. Mais profite également des deux salles de réunion mutualisées, d'une

connexion internet et d'un photocopieur, tous moyens qui manquent parfois cruellement aux associations. Grâce à une aide du Département s'élevant à près de 10.000€, le CDOS peut donc assumer le coût de la location du bâtiment situé avenue Louis Laroche, tout en maintenant une participation raisonnable pour les associations l'ayant rejoint.

Au-delà d'une mutualisation des moyens qui prend tout son sens en cette période difficile pour les associations, le président du CDOS insiste également sur la synergie générée. Pour les bénévoles comme pour les salariés des associations, cela permet aussi de mieux se connaître, d'envisager des actions communes. Christian Lagrange en est convaincu : « Cette vitrine est sans aucun doute un vecteur de communication, mais aussi de développement pour le sport creusois ». ■

**INFO + : LE CDOS EST SOUTENU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL À HAUTEUR DE 10.000€ PAR AN POUR LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SPORTS, EN PLUS DES 6.500€ ACCORDÉS DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS.**



## HOMMAGE AUX SPORTIFS DE BON NIVEAU ET À L'AS GOUZON

La cérémonie en hommage aux sportifs creusois de bon niveau, qui se déroule chaque année en décembre, est l'occasion de mettre à l'honneur ces athlètes creusois auquel le fonds départemental d'aide aux sportifs de bon niveau apporte un soutien non négligeable. Destinée prioritairement aux athlètes de moins de 25 ans évoluant aux portes du haut niveau et pratiquant une activité reconnue comme telle par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau, cette participation les accompagne lorsqu'ils ne bénéficient pas des aides de l'Etat ou du Conseil Régional, ou pour les compléter si elles sont insuffisantes. En 2014, 62 athlètes représentant 16 fédérations différentes ont ainsi été aidés par le Conseil Général, pour un montant total de 19.800€. Pour rappel, ce fonds créé dès 1995 a permis d'aider 368 sportifs pour un montant global de 325.000€. Un club du département est également mis à l'honneur chaque année. Ainsi le Président du Conseil Général a remis le trophée départemental au club de l'Avenir Sportif de Gouzon, à la fois pour son travail d'ensemble dans toutes les catégories d'âge et pour marquer le coup d'un exceptionnel parcours en Coupe de France, qui a porté le club jusqu'au 7<sup>ème</sup> tour de cette épreuve.

## LE CDOS ET DES COMITÉS

La Maison départementale des Sports regroupera donc, en plus du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) qui en assure la gestion, une dizaine de comités départementaux :

- Le CD Pétanque
- Le CD Basket-ball
- Le CD Natation
- Le CD Rugby
- Le CD Handball
- Le CD Badminton
- Le CD UNSS (le sport scolaire, dans le secondaire)
- Le CD Education Physique et Gymnastique Volontaire (EPGV)

Mais seront également présents :

- Profession Sports Limousin
- Les médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif
- Le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles animé par le Comité Régional Olympique et Sportif du Limousin.

La Maison départementale des sports est ouverte depuis janvier 2015. S'il reste aujourd'hui un bureau disponible, d'autres travaux pourraient être envisagés en cas de demandes.

### Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse (CDOS)

Maison Départementale des Sports

4 avenue Louis Laroche - 23000 Guéret

Président : Christian Lagrange

Agent de développement : Sébastien Lavaud - Tél. 06 45 89 55 38

[www.creuse.franceolympique.com](http://www.creuse.franceolympique.com)



## ÉTANG DES LANDES

# 10 ans et un autre visa

L'étang des Landes est classé Réserve Naturelle Nationale depuis maintenant 10 ans. L'Etat désigne le Conseil Général, qui est aussi propriétaire du site depuis 1995, comme gestionnaire de la Réserve.



## 23 décembre 2004 : classement

Le décret ministériel du 23 décembre 2004 qui classe l'étang des Landes en Réserve Naturelle Nationale met fin à une longue attente, pour tous les amoureux de la nature. Dès le printemps 2005, l'Etat désigne le Conseil Général, qui est aussi propriétaire du site depuis 1995, comme gestionnaire de la Réserve.



## 2006-2007 : cheminements et affûts

Le Conseil Général réalise les cheminements et les observatoires : affûts des Trois bouleaux, du Genévrier, des Hérons et Grand Affût. En 2007 est également réalisée la première pêche de l'étang depuis le classement du site en Réserve.



## 2009 : plan de gestion et Rendez-vous Nature

Le premier plan de gestion quinquennal de la Réserve (2009-2013) présenté par le Conseil Général est approuvé par toutes les instances et l'Etat. L'été 2009 est aussi celui de la première saison des Rendez-vous Nature (animations grand public) et des premières animations scolaires.



## 2010 : réapparition du triton crêté

D'importants travaux de restauration des landes de la Chaume sont réalisés. Tandis que les Rendez-vous Nature continuent, les actions d'éducation à l'environnement se multiplient, avec notamment les opérations de maraudage pour guider les visiteurs. Et pendant ce temps, heureux résultat de la restauration des mares, le triton crêté s'installe durablement sur le site.



## 2012 : chantiers tous azimuts

Premiers suivis d'oiseaux et odonates, mise en place de la charte de l'animation avec les partenaires, plantation de haies avec les habitants de Lussat, pêche de l'étang et... lancement de la restauration du Pavillon de Landes.



## 2013 : de nouveaux habitants

De nombreuses espèces d'oiseaux rares réapparaissent sur le site. Les effets de la vidange de 2012 donnent des résultats spectaculaires pour la qualité de l'eau, avec la quasi-éradication des cyanobactéries et le développement massif d'herbiers aquatiques, dont certains très rares.

## ge

10 ans qui ont transformé ce site excep-



### 2008 : travaux écologiques et animations

Les premières sessions de baguage d'oiseaux en période de migration postnuptiale ont lieu, ainsi que le premier « chantier nature » de bénévoles qui permet la restauration de deux mares sur les abords de l'étang. Les premiers effets de la vidange de 2007 se font sentir, avec le développement d'herbiers aquatiques rares.



### 2011 : moutons et abeilles

Les parcelles appartenant au Conseil Général sont remises en pâture, dans le cadre d'une convention avec un éleveur ovin. Parallèlement, un rucher école est créé et l'animation « Apiculteur d'un jour » devient incontournable dans les Rendez-vous Nature. Valorisation des parcelles d'un côté, enrichissement de la flore par les abeilles de l'autre, éducation à l'environnement : l'étang des Landes vit !



### 2014 : ouverture de la Maison de la Réserve

Approbation du second plan de gestion de la Réserve (2014-2018) par l'Etat, vidange et pêche à l'automne. Mais le gros événement de l'année, c'est l'ouverture au public de la Maison de la Réserve, avec son espace muséographique qui constitue le point d'appui indispensable aux actions d'éducation à l'environnement.

### HORAIRE D'OUVERTURE

Après quelques semaines de fermeture au cœur de l'hiver, la Maison de la Réserve rouvre ses portes aux mêmes horaires qu'à l'automne dernier : du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Ces horaires sont susceptibles d'évoluer, notamment pendant la période estivale.

A la Maison de la Réserve, vous pourrez découvrir une exposition permanente et de la documentation sur l'histoire, la faune et la flore de l'étang des Landes. Mais même lorsque la Maison est fermée, une partie de l'exposition permanente est visible sous le préau sud.



### UN CHOUETTE RENDEZ-VOUS...

L'équipe de la Réserve prépare activement les Rendez-vous Nature 2015, ces animations qui sont devenues la marque de fabrique de l'étang des Landes. En attendant de connaître le calendrier, l'équipe a proposé une animation le 1<sup>er</sup> février, dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, et donne rendez-vous pour un grand classique des amoureux de la nature : la Nuit de la Chouette, le vendredi 27 mars 2015.

Pour cette manifestation organisée par l'équipe de la Réserve, en partenariat avec le Conseil général des Jeunes, la SEPOL et le GMHL, le rendez-vous est fixé à 18 heures, avec une présentation visuelle et sonore des rapaces nocturnes de la région et de leurs proies, suivie d'une balade dans la Réserve, à l'écoute des rapaces nocturnes.

**Pour tout renseignement, notamment sur le lieu de rendez-vous : tél. 05 55 82 84 55 ou [rn-etang-landes@cg23.fr](mailto:rn-etang-landes@cg23.fr).**



Les objets mobiliers des églises creusoises peuvent être protégés par des systèmes de type alarme, avec caméra et jusqu'à la protection par des vitres blindées et sécurisées pour les objets les plus précieux.

## PATRIMOINE

# Le mobilier des églises sous haute protection

Les églises de Creuse recèlent de nombreux objets mobiliers qui constituent des cibles pour certains esprits mal intentionnés. A travers une action originale, la Conservation du Patrimoine est au service des communes.

Si elles ne font pas forcément le plein à l'occasion des offices qui y sont célébrées, les églises de nos villages constituent un patrimoine auquel les Creusois sont attachés. Et elles abritent très souvent des objets mobiliers variés, certains très originaux ou rares, comme vous le raconte régulièrement le Magazine de la Creuse à travers sa rubrique des « fiches du patrimoine » (voir ci-contre). Malheureusement, ces objets – orfèvrerie, statuaire, tableaux, habits sacerdotaux, retables, tabernacles, etc. – aiguisent parfois les appétits de quelques brebis galeuses.

### 5.000 ŒUVRES RÉPERTORIÉES

Afin de contribuer à la prévention des vols et à la lutte contre le trafic des biens culturels, le Conseil Général, à travers la Conservation départementale du Patrimoine, a noué un partenariat étroit avec la Gendarmerie Nationale et les communes creusoises, appuyé par la Chancellerie épiscopale de Limoges. Sur la durée de l'opération (2009-2014), il s'est agi, tout d'abord, de réaliser un fichier numérique renseigné du patrimoine mobilier des 300 églises creusoises.

Un travail de fourmi, qui prend la forme de 12.000 clichés représentant pas moins de 5.000 œuvres répertoriées, et qui constitue

un outil précieux d'identification et de traçabilité des objets. Aujourd'hui, ce fichier est disponible dans toutes les unités de la Gendarmerie Nationale en Creuse, ainsi qu'au Conseil Général et au clergé affectataire. Il permet notamment de gagner sensiblement en rapidité d'exécution, tant au niveau départemental (relation instantanée Gendarmerie-Conservation du Patrimoine) que dans les relations avec l'échelon national, que ce soit avec le ministère de la Culture ou l'OCBC (office central de lutte contre le trafic de biens culturels).

Cette opération est cependant allée bien au-delà du seul recensement des objets précieux de nos églises, en développant une action de sécurisation électronique des églises, notamment pour les objets inscrits ou classés Monuments historiques. Où il s'agit de dissuader les voleurs, plutôt que leur courir après une fois leur méfait accompli.

Détecteurs volumétriques avec caméra intégrée, contacteur à l'arrachement pour les statues et tableaux, rayon de protection, vitrines blindées et sécurisées pour les trésors d'église, le tout relié par GSM à un centre de télésurveillance : 18 sites creusois sont déjà sous protection et une douzaine d'autres en cours de réalisation. Ainsi la Creuse peut-elle s'enorgueillir d'être considérée par les instances nationales comme département pilote en la matière. ■



## FICHES

# Le patrimoine de la Creuse

La Conservation Départementale du Patrimoine, service créé par le Conseil Général en 2003, a compétence pour la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine, dans les domaines suivants : ethnologie, antiquités et objets d'art, architecture, archéologie, valorisation et diffusion. Dans chaque numéro du Magazine de la Creuse, la Conservation Départementale du Patrimoine vous propose de découvrir de nouvelles fiches du patrimoine, portant sur un monument ou édifice, un élément du patrimoine de pays et un objet du patrimoine.

## PATRIMOINE DE PAYS

## Le foirail et le poids public (La Courtine)



## MONUMENTS ET ÉDIFICES

## Eglise paroissiale de Saint-Priest-la-Plaine



## OBJETS DU PATRIMOINE

## Catafalque Eglise de Chéniers



## FICHES

# Le patrimoine de la Creuse

## MONUMENTS ET ÉDIFICES

### Eglise paroissiale de Saint-Priest-la-Plaine



L'église de Saint Priest date du XIII<sup>e</sup> siècle. Remaniée au XV<sup>e</sup> siècle, elle a été réparée à plusieurs reprises et très largement restaurée à l'époque moderne. Un clocher carré en charpente à flèche octogonale, couvert d'ardoises, se dresse à l'extrémité occidentale de la nef. Un portail brisé à deux

voussures et frise chapiteau s'ouvre au sud mais l'entrée se fait par une porte en bois moderne ménagée dans l'arc d'entrée d'une chapelle latérale démolie au XX<sup>e</sup> siècle. La nef unique de quatre travées est voûtée d'ogives modernes en briques. Une chapelle couverte d'un lambris est conservée au sud de la troisième travée.

Notice extraite d'Alain Mingaud - *Eglises de la Creuse*, éditions Lucien Souny, 2006, page 262.



## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : LA GRANDE GUERRE EN CREUSE

Les Archives départementales proposent, jusqu'au 3 avril 2015, de se plonger au cœur de la Grande Guerre, de comprendre l'influence qu'elle eut sur le département et la vie de ses habitants et de saisir comment ceux-ci ont su y faire face. L'exposition « La Grande Guerre en Creuse » brosse, en une quarantaine de panneaux, la vie à l'arrière du front, du déclenchement à la fin de la Grande Guerre et à ses conséquences. Puisant dans les fonds des Archives foison d'affiches, de coupures de presse et de correspondances privées, l'exposition se décline en trois thèmes : Participer, Soutenir, Honorer.

L'exposition « La Grande Guerre en Creuse » est visible aux Archives départementales jusqu'au 3 avril 2015, dans le hall des Archives départementales (rue Franklin Roosevelt, à Guéret) : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 16h00. Renseignements : 05 44 30 26 56.

## OBJETS DU PATRIMOINE

### Catafalque Eglise de Chéniers



Ce catafalque, de plan rectangulaire, de 96 cm de hauteur et de 149 cm de largeur, est une caisse funéraire en bois, en forme de cercueil. Peint en noir, il est orné, dans sa partie supérieure, d'une large croix blanche sous les branches de laquelle sont représentées des larmes blanches. De même, de chaque côté, en-dessous des poignées, sont figurées une croix blanche et des larmes blanches. Ce catafalque, qui peut être daté du 19<sup>e</sup> siècle, était utilisé lors des cérémonies funéraires commémoratives, notamment pour la messe de quarantaine. Il est actuellement le seul de ce type répertorié en Creuse et a été inscrit au titre des monuments historiques le 18 février 2014.

## PATRIMOINE DE PAYS

### Le foirail et le poids public (La Courtine)



Jours de fêtes dans les campagnes, les foires étaient de grandes manifestations d'échanges provoquant d'importants rassemblements de personnes venues pour traiter des affaires mais également souvent pour se distraire. Dans ces foires aux bestiaux, il s'achetait et se

vendait principalement des bovins, des chevaux, des moutons, des volailles... En raison des nouvelles conditions économiques, ces foires ont perdu progressivement leur intérêt. Néanmoins, de nombreux témoins de ce passé tels que les poids publics ou les barres métalliques auxquelles étaient attachés les animaux domestiques émaillent toujours la majorité des bourgs du département, comme à La Courtine.

## THÉÂTRE



**MARDI 17 FÉVRIER 2015**  
**Guéret**

**Et puis, quand le jour s'est levé, je me suis endormie**

Texte de Serge Valletti – Interprété

par Denis Rey

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h30

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR**



**MARDI 17 FÉVRIER 2015**  
**Aubusson**

**Très nombreux, chacun seul**

Théâtre documentaire avec Jean-Pierre Bodin – Compagnie La Mouline

Théâtre Jean Lurcat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**



**JEUDI 12 MARS 2015**  
**Guéret**

**Elvis (Polyptyque)**

Compagnie Un pas devant l'autre – Texte d'Emmanuel Darley – Sur le tombeau d'Elvis Aaron Presley !

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h30

Autour de ce spectacle, lecture par Emmanuel Darley à la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret – 18h00

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR**  
**OU WWW.BM-GRANDGUERET.FR**



**JEUDI 12 ET VENDREDI 13 MARS 2015**

**Bazelat / St-Maurice-La-Souterraine**

**Plouf**

Fausse conférence poético-musicale – Compagnie des Indiscrets – De et interprété par Jean-Louis Baille

Judi 12 mars, salle des Fêtes de Bazelat ; vendredi 13 mars, salle des Fêtes de Saint-Maurice-La-Souterraine – 20h30

**INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR**

**VENDREDI 20 MARS 2015**

**Aubusson**

**Savoir enfin qui nous buvons**

Cabaret musical et déjanté – De et par Sébastien Barrier – Spectacle avec repas, en partenariat avec l'Avant-Scène

Théâtre Jean Lurcat – Scène Nationale d'Aubusson – 19h00

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**



**MARDI 24 MARS ET JEUDI 16 AVRIL 2015**

**Guéret / La Souterraine**

**La dame aux camélias**

D'après le roman d'Alexandre Dumas Fils – Compagnie Le Théâtre en Diagonale

• Mardi 24 mars, Espace Fayolle, La Fabrique – 20h30

• Jeudi 16 avril, Centre culturel Yves Furet – 20h30

Autour de ce spectacle, lecture par Philippe Labonne le 24 mars – BMGG – 18h00

**INFO : 05 55 52 84 97 OU 05 55 63 10 06**

**OU WWW.BM-GRANDGUERET.FR**



**JEUDI 26 MARS 2015**

**Aubusson**

**Et après !**

Compagnie des Indiscrets – Textes de Jean-Louis Baille – Mise en scène de Lucie Gougat

Théâtre Jean Lurcat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**

**VENDREDI 27 MARS 2015**

**Chamberaud**

**La Conserverie de Vieux**

Organisé par la CIATE, Com. Com. Creuse Thaurion Gartempe – Compagnie La grosse situation – Avec Alice Fahrenkrug et Cécile Delhommeau – Ça veut dire quoi être vieux ? Deux jeunes femmes expriment leur regard sur la vieillesse

Salle des Fêtes – 20h30

**RESERVATIONS : 05 55 62 55 93 (OT AHUN)**

**INFO : WWW.AHUN-CREUSE-TOURISME.COM**

**OU WWW.CIATE.NET**



**JEUDI 2 AVRIL 2015**

**La Souterraine**

**Christophe Alévêque & Serena Reinaldi**

Spectacle humoristique : « Deux mille ans de mensonge » – Mise en scène de Philippe Sohier

Centre culturel Yves Furet – 20h30

**INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR**



**VENDREDI 10 AVRIL 2015**

**Aubusson**

**Ali 74, le combat du siècle**

Théâtre, musique et vidéo – Compagnie La Volige – Avec Nicolas Bonneau

Théâtre Jean Lurcat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**



**LUNDI 13 ET MARDI 14 AVRIL 2015**

**Guéret**

**Les Justes**

Compagnie Création Éphémère – D'après l'œuvre d'Albert Camus – Mise en scène de Philippe Flahaut

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h30

**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR**

## ARTS DE LA PISTE



**VENDREDI 13 MARS 2015**

**Vidaillac**

**La Belle Escabelle**

Organisé par la CIATE, Com. Com. Creuse Thaurion Gartempe – Compagnie Doblemandoble – Avec Luigi et Miguel Cordoba Pelegrin – Mise en scène Ezra Moreno

Salle des Fêtes – 20h30

**RESERVATIONS : 05 55 62 55 93 (OT AHUN)**

**INFO : WWW.AHUN-CREUSE-TOURISME.COM**

**OU WWW.CIATE.NET**



**LES 18, 19 ET 20 MARS 2015**

**Noth**

**D'âme et d'hommes**

Compagnie Le Cirque Plein d'Air – Trio acrobatiquement musical – Mise en scène de Rémy Balagué

CCRF de Noth, spectacle sous yourte – 20h30

**INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR**

**JEUDI 2 AVRIL 2015**

**Aubusson**

**Titre instable**

Avec le Groupe Bekkrell, composé de 4 filles – Spectacle à partir de 8 ans

Théâtre Jean Lurcat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**



**SAMEDI 11 AVRIL 2015**

**Gioux**

**Le petit cercle boiteux de mon imaginaire**

Dans le cadre des « Itinéraires d'Artistes, spectacles vagabonds en Limousin », petit cirque sous chapiteau – Avec Michel et Annie Gibé – Compagnie Les Zampanos

Théâtre Jean Lurcat – Scène Nationale d'Aubusson – 14h30 et 19h30

**INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM**

MUSIQUE



**JEUDIS 19 FÉVRIER  
ET 19 MARS 2015**  
**Boussac**  
**Concert de  
musique classique**

Par les élèves du Conservatoire Emile Goué –  
Scène ouverte – Entrée gratuite  
Salle polyvalente – 19h00  
**INFO : 05 44 30 26 89**



**JEUDI 19 FÉVRIER 2015**  
**Azérables**  
**Laetikè**  
Spectacle sur le thème « Electro  
Guinguette »  
EHPAD – 18h00

**INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR**



**VENDREDI 20 FÉVRIER 2015**  
**Guéret**  
**Yom en concert**  
« Le silence de l'exode » –  
Musiques du Monde / Jazz

Espace Fayolle – La Fabrique – 21h00  
**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR**



**MARDI 17 MARS 2015**  
**La Souterraine**  
**Popa Chubby**  
Concert de musique Blues-  
Rock – Popa Chubby est de  
retour avec son nouvel album  
« Universal Breakdown Blues »

Centre culturel Yves Furet – 20h30  
**INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR**



**SAMEDI 21 MARS 2015**  
**Guéret**  
**Irish Celtic**  
14 danseurs, 5 musi-  
ciens et 1 narrateur  
– Avec différents

tableaux, voici un fabuleux voyage, enrichi par  
des claquettes explosives, des chorégraphies  
précises et des costumes qui nous transportent  
d'une époque à une autre  
Espace André Lejeune – 15h00 et 20h30  
**INFO : 05 55 52 14 29**



**VENDREDI 27 MARS  
2015**  
**La Souterraine**  
**André  
Manoukian &  
China Moses**

Concert de musique Jazz-Blues – Duo piano  
(André Manoukian) voix (China Moses)  
Centre culturel Yves Furet – 20h30  
**INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR**



**SAMEDI 28 MARS 2015**  
**Guéret**  
**Le Yet en concert**  
Yiddish Express Trio – Musiques du Monde  
Espace Fayolle – La Fabrique – 21h00  
**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR**



**VENDREDI 10 AVRIL 2015**  
**Pontarion**  
**Barbara, du bout  
des lèvres...**

Organisé par la CIATE,  
Com. Com. Creuse Thaurion Gartempe – Avec  
Camille Simeray et Sam Burguière – Mise en  
scène de Werner Bückler  
Salle des Fêtes – 20h30  
**RESERVATIONS : 05 55 62 55 93 (OT AHUN)**  
**INFO : WWW.AHUN-CREUSE-TOURISME.COM  
OU WWW.CIATE.NET**



**SAMEDI 11 AVRIL  
2015**  
**Guéret**  
**Autour  
du Loup**

Ensemble de  
musiques traditionnelles du Conservatoire  
Départementale Emile Goué – Sur le thème du  
loup – Entrée libre  
Espace Fayolle – La Fabrique – 20h30  
**INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR**



**SAMEDI 11 AVRIL 2015**  
**La Souterraine**  
**Thomas Fersen**  
En solo piano et ukulélé – Concert tout public  
Centre culturel Yves Furet – 20h30  
**INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR**

**BISTROTS D'HIVER / 16<sup>ÈME</sup> ÉDITION  
PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES**



**11H30 : APÉRO-  
TCHATCHE  
12H30 : DÉJEUNER  
15H00 : CONCERT**

**DU 10 JANVIER AU 15 MARS**

**DIMANCHE 1<sup>ER</sup> MARS 2015**  
**Royère-de-Vassivière (23)**  
« Audrey et les Faces B »  
Concert Rhythm'n'blues et swing  
L'Atelier (05 55 64 52 22)

**DIMANCHE 8 MARS 2015**  
**Goullès (19)**  
« The Léon Orkestra »  
Concert guitare et chant  
L'Auberge des Tours (05 55 28 18 73)

**DIMANCHE 8 MARS 2015**  
**Sornac (19)**  
« Arnaud Cance »  
Concert de chansons occitanes  
L'Auberge La Fontaine (05 55 94 30 54)

**DIMANCHE 15 MARS 2015**  
**Pontcharraud (23)**  
« Orquesta de la calle »  
Concert de musique cubaine  
Auberge Le Magalug à La Roche-Chirat  
(05 55 67 88 58)

**DIMANCHE 22 FÉVRIER 2015**  
**La Courtine (23)**  
« Le Banquet de Marianne »  
Wakan Théâtre – Théâtre avec  
Dominique Touzé, Emmanuel Chanal et  
Danielle Rochard  
Auberge Le Petit Breuil (05 55 66 76 67)

**INFO ET RESERVATIONS : 05 55 67 88 58 OU WWW.PAYS-SAGE.NET**

## DANSE



LUNDI 16 MARS 2015

## Aubusson

## Les ombres blanches

Compagnie Pernette –  
Chorégraphie de Nathalie  
Pernette, assistée de Regina  
Meier

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson  
– 19h30

INFO : 05 55 83 09 09 OU [WWW.CCAJL.COM](http://WWW.CCAJL.COM)



MARDI 31 MARS 2015

## Limoges

## Waves

Centre Chorégraphique  
National de Caen – Un

concert dansé de Peter Von Poehl & Hélé  
Fattoumi / Eric Lamoureux, etc

C.C.J. Moulin – Limoges – 20h30

Départ en car de La Fabrique – 19h00

INFO : 05 55 52 84 97 OU [WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR](http://WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR)



JEUDI 16 AVRIL 2015

## Aubusson

## Travail

Groupe Clara Scotch – Direction artistique et  
réalisation Philippe Jamet

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson  
– 20h30

INFO : 05 55 83 09 09 OU [WWW.CCAJL.COM](http://WWW.CCAJL.COM)

## JEUNE PUBLIC

LUNDI 9 MARS 2015

## La Souterraine

## Allumette

La petite marchande qui brillait sous la neige –  
Compagnie du Désordre – Texte et mise en  
scène de Filip Forgeau

Centre culturel Yves Furet – 10h00 et 14h30

INFO : 05 55 63 10 06 OU [WWW.CCYF.FR](http://WWW.CCYF.FR)

MARDI 10 MARS 2015

## Guéret

## Mon ami le banc

Compagnie du Désordre – Texte d'Emmanuel  
Darley – Mise en scène de Filip Forgeau –  
Chantier ouvert au public, à partir de 7 ans

Espace Fayolle – La Fabrique – 19h00

INFO : 05 55 52 84 97 OU [WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR](http://WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR)



VENDREDI 20 MARS 2015

## Guéret

## La Galère

Spectacle waterproof – Dans le cadre des  
« Vendredis Sorties », théâtre d'objets

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h00

INFO : 05 55 52 84 97 OU [WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR](http://WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR)

LUNDI 30 ET MARDI 31 MARS 2015

## Aubusson

## Alors, ils arrêterent la mer

Théâtre marionnettes – Compagnie Ches  
Panses Vertes – Texte de Valérie Deronzier

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale  
d'Aubusson – 10h00 et 14h30

INFO : 05 55 83 09 09 OU [WWW.CCAJL.COM](http://WWW.CCAJL.COM)



VENDREDI 3 AVRIL 2015

## Guéret

## Perlimpinpin

Dans le cadre des  
« Vendredis Sorties », solo chorégraphique

avec Ana Popovic ou Barbara Blanchet –  
Compagnie Pic la Poule

Espace Fayolle – La Fabrique – 18h30

INFO : 05 55 52 84 97 OU [WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR](http://WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR)



MARDI 7 AVRIL 2015

## La Souterraine

## Pour un bout de pain...

Théâtre avec La Belle Friche Compagnie – De  
et par Nadine Béchade et Laurent Rousseau

Centre culturel Yves Furet – 10h00 et 14h30

INFO : 05 55 63 10 06 OU [WWW.CCYF.FR](http://WWW.CCYF.FR)

VENDREDI 10 AVRIL 2015

## Guéret

## Le petit fugitif vs Pierre Fablet

Dans le cadre des « Vendredis Sorties », ciné-  
concert à partir de 9 ans – Un kid-movie dans  
la lignée du « Kid » de Charlie Chaplin... –  
Pierre Fablet à la guitare

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h00

INFO : 05 55 52 84 97 OU [WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR](http://WWW.LAFABRIQUE-GUERET.FR)

## EXPOSITION



JUSQU'AU 8 MARS 2015

## Île de Vassivière

## « L'inhabité »

## (The Unmanned)

Fabien Giraud et

Raphaël Siboni présentent une série de  
films qui repensent l'histoire de la tech-  
nique, d'un point de vue non-humain

Centre International d'Art et du Paysage –

Du mardi au dimanche de 11h00 à 13h00 et de  
14h00 à 18h00

INFO : 05 55 69 27 27 OU

[WWW.CIAPILEDEVASSIVIERE.COM](http://WWW.CIAPILEDEVASSIVIERE.COM)

DU 3 AU 28 MARS 2015

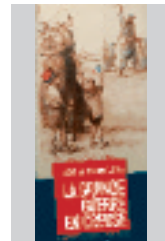
## Guéret

« La grande aventure du disque  
et du son »

Des premières expériences de la fin du XIX<sup>e</sup>  
siècle jusqu'à la miniaturisation des supports  
à la fin du XX<sup>e</sup> siècle : Edison, Charles Cros,  
Berliner, Tainter et plus tard le premier micro-  
sillon 33 tours, la stéréophonie, la K7 audio, les  
platines CD, le mp3, tout y est conté !

Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret –  
Entrée libre

INFO : 05 87 63 00 08 OU [WWW.BM-GRANDGUERET.FR](http://WWW.BM-GRANDGUERET.FR)



JUSQU'AU 3 AVRIL 2015

## Guéret

« La Grande Guerre  
en Creuse »

Exposition proposée par les  
Archives Départementales  
de la Creuse – Du lundi au  
jeudi de 8h30 à 17h00,

vendredi de 8h30 à 16h00

INFO : 05 44 30 26 50 OU [HTTP://ARCHIVES.CREUSE.FR](http://ARCHIVES.CREUSE.FR)

DU 7 AU 18 AVRIL 2015

## Guéret

« La Grande Guerre sous le regard  
de la presse »

En partenariat avec les Archives  
Départementales de la Creuse et le Musée  
d'Art et d'Archéologie de Guéret

• Visites guidées de l'exposition par M. Pascal  
Roblin, Président du Centre de la Presse, les 7 et  
18 avril à 16h00

Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret –  
Entrée libre

INFO : 05 87 63 00 08 OU [WWW.BM-GRANDGUERET.FR](http://WWW.BM-GRANDGUERET.FR)

JUSQU'AU 26 AVRIL 2015

## Guéret

## « Regards sur la Grande Guerre »

Exposition sur la Grande Guerre, à travers les  
collections du Musée

Musée d'Art et d'Archéologie – Du mercredi  
au lundi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

INFO : 05 55 52 37 98

OU [WWW.VILLE-GUERET.FR/CULTURE/MUSEE.PHP](http://WWW.VILLE-GUERET.FR/CULTURE/MUSEE.PHP)

## Et aussi...

FORMATIONS  
DE LA BDC

La formation des bibliothécaires, professionnels ou bénévoles, est un enjeu majeur



dans le développement de la lecture publique et une des missions principales de la Bibliothèque Départementale de la Creuse. C'est pourquoi la BDC organise des formations, dont le programme est établi en partie en fonction des souhaits des bibliothécaires du réseau départemental.

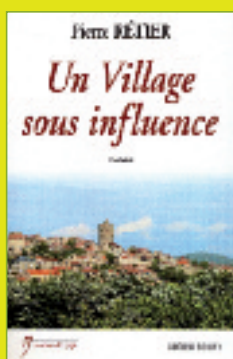
Cette année, 24 journées sont proposées dans des domaines très variés.

Un guide est édité pour faire connaître ces formations. On peut se le procurer auprès de la BDC : rue des Lilas - 23000 Guéret - Tél. : 05 44 30 26 26.

UN VILLAGE  
SOUS INFLUENCE

Par Pierre Rétier  
Editions Lucien Souny  
256 pages ; 18,50€

La mort brutale et inexplicable de Paul Chatelard,



retrouvé sur les berges de la rivière, interroge toute la région.

Son fils Paul va tout mettre en œuvre pour qu'un jour éclate la vérité sur cette tragédie.

Pierre Rétier signe ici son 20<sup>ème</sup> roman.

Depuis Les Chantalaude, son premier opus, l'auteur n'a pas son pareil pour dépeindre des fresques réalistes et sans concession de nos campagnes minées par les secrets, les non-dits, la jalousie.

## BDC

## Les coups de cœur

**Service du Conseil Général, la Bibliothèque Départementale de la Creuse est le service public chargé de développer la lecture dans le département, à travers la constitution de collections, la création de bibliothèques, la formation ou encore l'animation culturelle. Des professionnels passionnés, qui vous font partager leurs coups de cœur.**

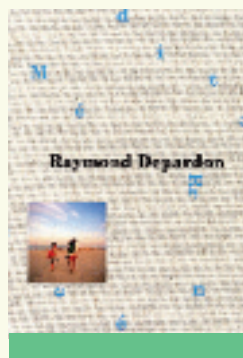
ALBUM  
A PARTIR DE 8 ANS

## Carton rouge



Vienne, 1938. Marcus, 9 ans, suit avec passion l'équipe de football autrichienne et son capitaine Matthias Sindelar. Il assiste à un moment historique, l'ultime rencontre Autriche-Allemagne, avant la fusion des deux équipes. Constatant que le match est truqué Sindelar refuse de se plier aux règles dictées par les autorités nazies. Quelques temps après il meurt dans des circonstances mystérieuses. Un livre sur le courage de dire non.

Carton rouge : Matthias Sindelar, le Mozart du ballon rond / Fabrizio Sitei ; illustrations Maurizio A.C. Quarello ; traduction Frédérick Tamain. — Ane bâti, 2014. ISBN 978-2-918689-61-4 — 15,90 €

DOCUMENTAIRE  
Méditerranée

Raymond Depardon offre une magnifique sélection de photographies sur le pourtour méditerranéen depuis les années 60, Beyrouth, Alexandrie..., jusqu'à aujourd'hui avec Marseille. Un voyage en noir et blanc et en couleur qui offre au regard des instants de vie empreints de réalisme, mais aussi de poésie et de lumière. En complément des photographies de Marseille, des textes de Claudie Nogaret donnent vie aux quartiers et aux rues.

Méditerranée / Raymond Depardon — Paris: Ed. X. Barral, 2014. — 1 vol. (96 p.).

DOCUMENTAIRE  
La marche active pour tous

Pour être en meilleure santé, perdre des kilos, et retrouver toute votre énergie et votre joie de vivre, adoptez la marche active ! Une discipline facile pour tous ceux qui ont perdu l'habitude de faire du sport. Aucun risque de se faire du mal, ou de s'ennuyer dans une salle, elle ne coûte rien, vous donne la pêche et vous aère l'esprit, et a un effet impressionnant sur votre corps.

La marche active pour tous : perte de poids, énergie, tonicité, santé — Hall, Joanna. — Paris : Paris : Marabout, 2013. — 1 vol. (160 p.).

En application de l'article 9 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, un espace d'expression libre est réservé aux groupes d'élus de l'Assemblée départementale.

**GROUPE DE LA GAUCHE UNIE**

**Un tournant, un avenir**



Le Conseil général existe depuis deux siècles, en tout cas depuis trente ans pour ce qui concerne la collectivité de plein exercice qu'était devenu le Département avec les premières lois de décentralisation.

Notre collectivité aura fait la démonstration de son utilité pour les Creusois : des millions d'euros investis sur les routes départementales, dans les collèges, dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture, en direction des communes, communautés de communes, les allocations aux personnes en difficulté, dépendantes, à l'enfance ...

Est-ce fini ? Non, puisqu'un Conseil départemental existera demain en zone rurale.

La Majorité départementale compte bien proposer un cap pour les années à venir, autour de notions-clés : la solidarité en direction des personnes, comme des communes et des intercommunalités, le soutien aux associations, la mise en œuvre de l'Agenda 21, la poursuite de l'innovation sociale, l'attachement aux services publics, le désenclavement routier, ferroviaire ou numérique.

Dans ce tournant territorial qui s'esquisse, nous devons faire preuve de volonté et d'exigences. La volonté de croire en notre département malgré ses difficultés, sûrs que même ses handicaps peuvent se transformer en atouts, comme le montre l'accompagnement du vieillissement. Si tout est difficile, rien n'est impossible, comme le montre le mouvement des « Nouvelles Ruralités » qui aura contribué au maintien des départements dans la réforme territoriale.

Nous serons également exigeants sur les moyens financiers qui seront accordés demain aux Conseils Départementaux. Il faut que, demain, le Conseil Départemental ait les moyens de ses compétences redessinées, surtout à l'intérieur de grandes Régions dans lesquelles les métropoles pourraient confisquer à leur profit tout le dynamisme et toute l'attractivité.

Essayons dès lors de garder l'essentiel en tête : l'avenir de notre département.

**JEAN-LUC LÉGER** PRÉSIDENT DU GROUPE DE LA GAUCHE UNIE

**GROUPE DE GAUCHE**

**En transit pour une destination inconnue**



Nos mandats de Conseillers généraux arrivent à leur terme, leur existence comme celles de nos cantons respectifs aussi. Notre département est redécoupé en 15 cantons au lieu des 27 actuels, cette recomposition a fait fusionner 2 ou 3 anciens cantons.

Avec des inégalités criantes. Démographiques : la moyenne départementale support de ce redécoupage est de 8202 hts mais les écarts vont en fait de 6625 hts (Boussac) à 9768 hts (Guéret-2). De superficie : la palme revient au nouveau canton d'Auzances (Auzance-Crocq-La Courtine) qui s'étire sur près de 100 km de long. Les nouveaux chef lieux sont les bourgs les plus peuplés quel que soit leur emplacement géographique.

Tous les recours en Conseil d'Etat contre l'arbitraire de ce redécoupage ont été rejetés.

Des Conseillers départementaux remplaceront les Conseillers généraux. Les candidats devront constituer un ticket électoral de 4 personnes : un binôme homme-femme de 2 conseillers titulaires pourvus chacun d'un remplaçant du même sexe. Pas facile à réunir ! Le Conseil départemental comprendra ainsi 30 Conseillers départementaux dont 15 femmes. Si on peut s'interroger sur les économies réalisées en nombre d'élus, félicitons nous cependant de cette entrée à parité des femmes dans l'Assemblée départementale.

Quelles seront les compétences du Conseil départemental ? C'est l'inconnu.

Le gouvernement sous la pression des élus ruraux est largement revenu sur son annonce de suppression des départements pour 2021. Celui-ci pourrait conserver des compétences que nous jugeons indispensables au maintien d'un maillage et d'une gouvernance de services de solidarité et de proximité (social, secours-incendie, aides de proximité aux professions et associations, ...), d'autant que la Région Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes sera immense, les périphéries rurales vastes et la capitale régionale Bordeaux lointaine. Mais rien n'est encore défini pour les collèges, les transports, la voirie, la gestion des déchets, et, il est navrant qu'à une échéance aussi proche des élections celles-ci se préparent dans une méconnaissance aussi grande de notre devenir, aussi bien pour les candidats que pour les électeurs.

**RENÉ ROULLAND** PRÉSIDENT DU GROUPE DE GAUCHE

**GROUPE DE LA DROITE RÉPUBLICAINE**

**Le début de la fin**



Conformément à l'article 50 de la loi de mars 1982, le Département doit organiser un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget. Ce document permet de dégager les lignes et les priorités à partir

desquelles le budget est préparé.

Traditionnellement, notre assemblée procède à l'examen du DOB en février. S'en suit le vote du budget en mars-avril, et cela même en année électorale puisque tel avait été le cas en 2011. En ce début d'année, la majorité socialiste n'a planifié aucune séance relative au DOB ni au Budget. Donc notre département jusqu'en avril est en véritable statut quo !

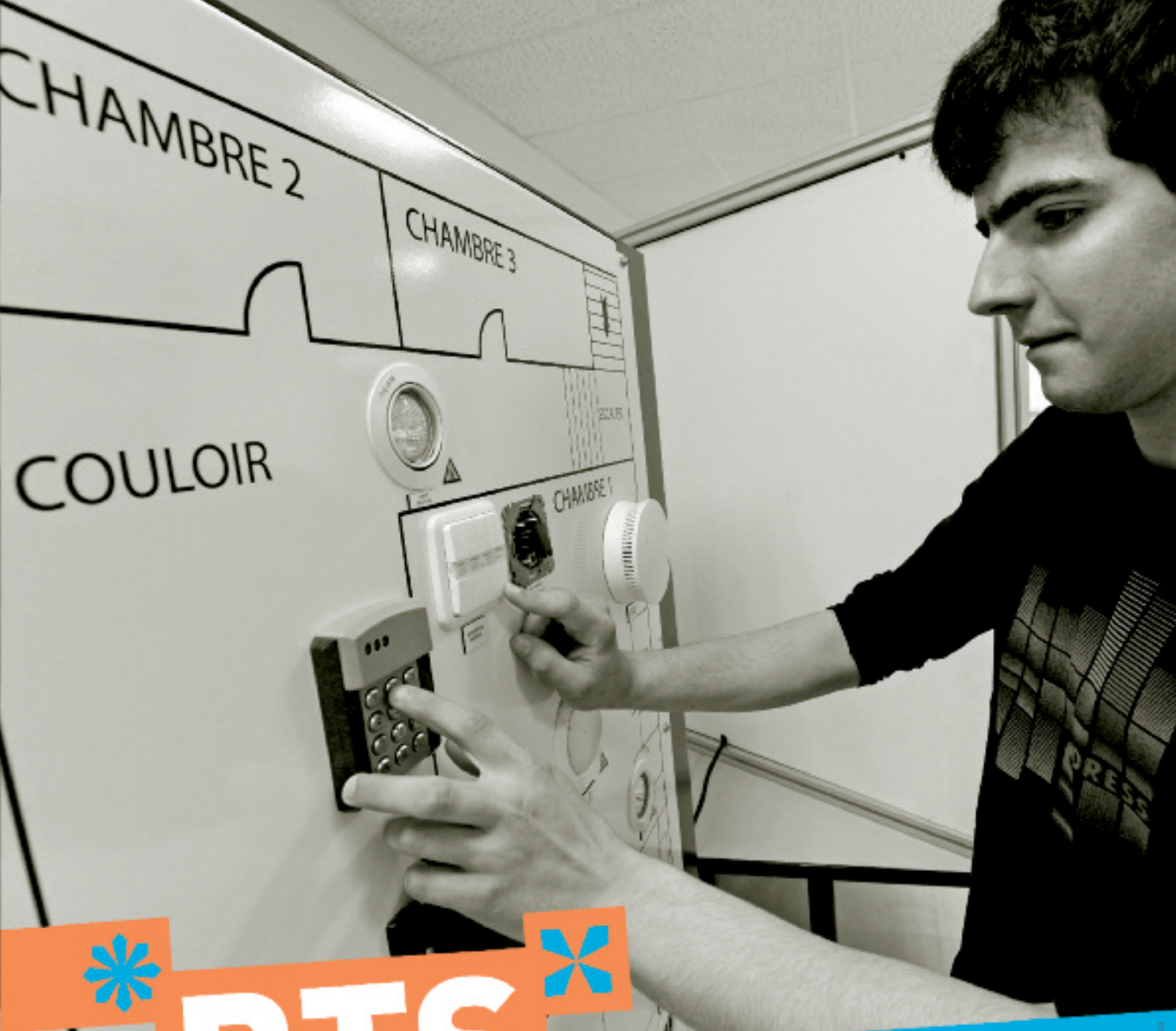
Oubli intentionnel ? Manquement involontaire ? Déjà en 2014, le malaise commençait à se faire sentir avec des discours plaintifs et pessimistes parlant « d'atonie de recettes », « d'effets ciseaux entre courbes de dépenses et de recettes » pire on n'osait évoquer « une impasse financière inéluctable » ...

Alors, en 2015, cette majorité socialiste doit être d'autant plus embêtée pour donner des perspectives à notre collectivité car la politique nationale n'a guère arrangé le tableau :

- Valls annonce la suppression des départements en 2021 et F. Hollande rajoute « les conseils généraux ont vécu »,
  - Baisse drastique des dotations : la loi de finances 2014 entérine une réduction de 1.5 M€ avec moins 476 M€ pour les départements,
  - Et enfin, création de grandes régions auxquelles le gouvernement Valls confiera la majeure partie des compétences des Départements les abandonnant dans un simple rôle de « Guichet social ».
- Pour résumé, aucune lisibilité sur les compétences, aucune visibilité sur les dotations, aucune pérennité de notre Département ; vous connaissez « Chronique d'une mort annoncée » ?

Quel traitement, quel désintérêt, quel désamour pour les départements et plus particulièrement les départementaux ruraux. Au début, F. Hollande s'est servi de la ruralité pour ses ambitions personnelles pour, à la fin, mieux la desservir !

**GÉRARD GAUDIN** PRÉSIDENT DU GROUPE DE LA DROITE RÉPUBLICAINE



# BTS DOMOTIQUE ?

C'est au lycée Jean Favard,  
à Guéret, dans la Creuse



Toutes les formations sur :  
[www.enseignementsup-allier-cher-creuse-nievre.com](http://www.enseignementsup-allier-cher-creuse-nievre.com)